

2021-2026
Procès-verbal n° 14a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 14 février 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 71/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (9): Mmes et MM. Amélie Baechler, Ana Teresa Fontes Martins, Océane Gex, Christophe Giller, Marie Giller-Zbinden, Simon Jordan, Jean-Marie Pellaux, Nadège Piller et Alexandre Sacerdoti.

Absent-e-s: -

Scrutateur-ric-e-s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Dominique Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, cher-ère-s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 13^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant-e-s de la presse.

Ich stelle fest, dass Ihnen die Einladung vom 27. Januar 2023 mit der Traktandenliste für die Sitzungen von heute und morgen Abend termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt wurde.

Gibt es Bemerkungen zur Traktandenliste? Das ist nicht der Fall.

Die Traktandenliste ist damit genehmigt.

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 13a et b de la séance du Conseil général des 19 et 20 décembre 2022;
3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Simon Murith;
4. Règlement sur l'organisation de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique – message n° 28;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'édilité
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud, Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition et en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 163 (2016-2021) de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier les effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 169 (2016-2021) de Mmes et M. Naïma Khamel Seewer (PS), Monica Mendez (Vert-e-s), Immaculée Mosoba et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 182 (2016-2021) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Monica Mendez (Vert-e-s) lui demandant d'évaluer l'exercice du droit de citoyenneté active des étranger-ère-s domicilié-e-s depuis au moins cinq ans dans la commune et au bénéfice d'un permis C et de concevoir des mesures incitatives;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 (2021-2026) de Mmes et MM. Laurent Woeffray, Simon Zurich, Fanny Delarze et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une "Session des jeunes";
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 19 (2021-2026) de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition un espace visible d'affichage aux organisateurs de manifestations;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 21 (2021-2026) de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Mathilde Vonlanthen (Vert-e-s), Elisa Nobs (CG-PCS), Elsa Piller (PS), Caroline Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Adrienne Salina (PLR) et Marie Giller-Zbinden (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et des personnes sexisé-e-s dans l'espace public au travers du nom des rues et emplacements en ville de Fribourg;

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 24 (2021-2026) de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 (2021-2026) de Mmes et M. Elisa Nobs (CG-PCS), Giulia Tognola (Vert-e-s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Simon Jordan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre proche des Grand-Places;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 (2021-2026) de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'une meilleure cohabitation entre les usagers de la zone piétonne et de la zone 20 au centre-ville par une meilleure signalisation et des aménagements urbains;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 (2021-2026) de Mme et M. Simon Zurich (PS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'attirer de nouveaux médecins de premier recours sur le territoire communal;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 33 (2021-2026) de Mmes et MM. Simon Zurich, Samuel Jordan (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Lea Wattendorff (Vert-e-s) et Christophe Giller (UDC) lui demandant de présenter un rapport évaluant les charges de ville-centre supportées par la Ville de Fribourg;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 (2021-2026) de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Bettina Noll (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de revoir le mandat donné par Fribourg Tourisme à une entreprise privée quant à l'utilisation du train touristique afin de réduire ses émissions sonores et polluantes;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 40 (2021-2026) de Mmes et M. Amélie Baechler (Vert-e-s), Marc Vonlanthen (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de renforcer la lutte contre la pollution lumineuse nocturne;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41 (2021-2026) de M. Guy-Noël Jelk (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'aménager une place de street workout (barres de traction) dans les jardins du Domino;
20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 (2021-2026) de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la possibilité d'inscrire le centre historique médiéval de Fribourg au Patrimoine mondial de l'Unesco;
21. Décision quant à la transmission:

de la proposition

- n° 10 de Mme et M. Jean-Marie Pellaux et Monica Mendez (Vert-e-s) demandant une modification des articles 105 al. 1 et 106 al. 1 du règlement du personnel de la Ville de Fribourg relatifs au congé de paternité;
- n° 11 de MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR) et José Uldry (UDC) demandant au Conseil communal de modifier l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique;

des postulats

- n° 78 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray (PS) et Adrienne Salina (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier des solutions concrètes et durables pour répondre à la demande grandissante de places d'accueil extrascolaire;
- n° 79 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Monica Mendez et Alicia Schaller (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de mener un projet pilote pour une aide sociale incluant la participation des clientèles;
- n° 80 de Mme Fanny Delarze (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des locaux et des ateliers à la disposition des artistes;
- n° 81 de M. David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager des "toilettes publiques" pour les chiens (canisites/canisettes);
- n° 82 de Mmes et M. Véronique Grady (PLR), Rana Bassil (PS) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir des surfaces d'expression et d'exposition favorisant la visibilité de l'art urbain;
- n° 83 de Mme et M. Véronique Grady (PLR) et Samuel Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de valoriser l'histoire, le patrimoine et la singularité de la ville de Fribourg;
- n° 84 de Mme et MM. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élargir les subventions en faveur de la transition énergétique;
- n° 85 de Mmes et M. Thierry Pochon, Camille Goy et Margot Chauderna (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'évaluer les aménagements liés à la mobilité piétonne sous la forme de promenades diagnostiques;
- n° 86 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Christophe Giller (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Oliver Collaud (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'intégrer l'étude comparative des modèles d'évaluation de la durabilité des projets urbanistiques et architecturaux comme outil d'aide à la décision;
- n° 87 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer de nouvelles incitations et de nouveaux soutiens accélérant la transition énergétique;
- n° 88 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'organiser un Parking Day à Fribourg;
- n° 89 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une zone réservée à l'habitat alternatif et durable pour une vingtaine de Tiny Houses;

22. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 118 de M. Laurent Woeffray (PS) relative au premier paquet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC);
 - n° 119 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'adaptation des tarifs de crèche en fonction de l'avis de taxation;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. **Communications du président**

Le président.

- A. Nach einer längeren Auszeit versammeln wir uns wieder hier im Grossratssaal, wo wir zu Gast sind in einem Gebäude, das dem Kanton gehört, in dem wir aber nicht ganz fremd sind. Über viele hundert Jahre wurde in diesem Haus über die Geschicke unserer Stadt debattiert und beschlossen. Auch noch nach der Trennung von Kanton und Gemeinde um 1800 wurde dieser Saal noch während mehreren Jahrzehnten für die Bürgerversammlungen der Stadt benutzt, bevor damit nach 1852 und nach dem Zumauern der letzten Verbindungstür zwischen Stadthaus und Rathaus vorerst einmal Schluss war und der Staat erklärte, er werde diesen Saal für kommunale Versammlungen nicht mehr zur Verfügung stellen. Nachzulesen ist das im Artikel "das Freiburger Rathaus 1522-2022" von Aloys Lauper - was ich ihnen sehr empfehle. Es war schliesslich im Jahr 2016 als der Generalrat seine erste Sitzung hier im Grossratssaal wieder abgehalten hat. Einige von uns mögen sich noch daran erinnern.

Nous remercions donc le Canton de nous accueillir dans ce magnifique bâtiment et magnifiquement rénové. Pour marquer ce retour, j'avais imaginé vous inviter toutes et tous à une visite du bâtiment avant d'ouvrir notre séance. Bis zur Realisierung ist die Idee dann etwas zusammengeschrumpft. Aber es freut mich doch, dass eine Gruppe von uns unter der kundigen Leitung von Herr Gilles Bourgarel eben die Gelegenheit genutzt hat und das Gebäude besichtigt hat. Malheureusement, on a eu un couac avec la clé pour la salle Susanna. Entretemps, nous l'avons trouvée. Aussi, nous ferons une pause un peu plus longue afin de permettre à G. Bourgarel de montrer aux personnes intéressées cette salle magnifique et singulière. Sicher haben viele von Ihnen sonst das Gebäude schon an Denkmaltagen besucht et celles et ceux qui n'ont pas encore eu la possibilité de visiter ce

bâtiment historique le feront certainement tôt ou tard. Je remercie M. Bourgarel pour sa disponibilité et d'avoir partagé son savoir avec le groupe.

Vous avez reçu de la part de notre secrétariat les indications quant aux consommations dans la salle du Grand Conseil. Je vous demande de les respecter. Il semble que le système de prise de parole et de vote électronique soit très sensible. Veuillez donc éviter le scénario d'une capture sténographique de notre procès-verbal, M. M. Maridor étant trop jeune pour avoir appris cette technique devenue, il me semble, obsolète.

J'ajoute une petite remarque très personnelle. La salle communale de Saint-Léonard n'était certainement pas la meilleure pour échanger vos idées et vos arguments, car vous ne voyiez vos collègues que de dos. Ce que j'aimais par contre dans cette salle, c'était le fait que c'était une salle soi-disant populaire, salle des fêtes comme on l'appelait aussi, salle des lotos -dans le temps-, salle pour fêter des mariages, des jubilés de société et j'en passe. Je me sentais proche de toutes ces réalités sur ces chaises à tout usage et derrière ces tables trempes de la vie de nos habitant-e-s. La belle salle du Grand Conseil ici respire un autre air, celui de la noblesse, des ducs, des hommes de pouvoir, des élites passées et actuelles. C'est à nous, par nos réflexions, nos débats et nos votes, de faire entrer Monsieur et Madame tout le monde, y compris leurs enfants, leurs joies et leurs soucis, ici, dans ce lieu prestigieux, pour le bien-être dans notre chère ville de Fribourg.

D'ailleurs, comme membres élus du Conseil général, vous avez le droit à un pin's officiel de la Ville. Celles et ceux qui ne l'auraient pas encore reçu peuvent s'adresser à la pause à M. M. Maridor pour le recevoir. Si vous le portez bien visiblement, cela aidera les habitant-e-s peut-être à vous aborder et à se faire entendre au parlement communal par le truchement de ses élu-e-s.

- B. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt (siehe oben). Mme Leyla Seewer nous quittera en cours de séance.
- C. Infolge der Demission von Frau Claire Roelli auf Ende 2022 wurde Herr Christoph Allenspach durch den Gemeinderat als gewählt erklärt und durch die Oberamtfrau des Saanebezirkes am 5. Januar 2023 vereidigt. Herr Allenspach, ich gratuliere Ihnen, wünsche Ihnen Erfolg in der Wiederaufnahme Ihres bereits langjährigen Generalratsmandates und bitte Sie, sich kurz zu erheben. (Applaudissements).
- D. A la suite de la démission de Mme Ilire Rrustemi avec effet au 1^{er} janvier 2023, M. Hervé Bourrier a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 27 janvier 2023. M. H. Bourrier, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever. (Applaudissements).
- E. La limitation du temps de parole et les exceptions sont les mêmes que celles des dernières séances, je ne les répéterai donc pas.

- F. Eine Pause ist in Abhängigkeit des Verlaufes der Debatte gegen 21.00 Uhr vorgesehen. Nous allons essayer de liquider notre ordre du jour en une seule soirée. Cependant, il n'est pas exclu que nous ayons encore besoin de la séance de relevée de demain soir. En sortant de la séance de ce soir une petite surprise vous attendra devant Hôtel Cantonal.

2. Approbation des procès-verbaux n° 13a et b de la séance du Conseil général des 19 et 20 décembre 2022

Le président. Falls es Bemerkungen zu den Protokollen gibt, bitte ich Sie anzugeben, auf welche Seite und welchen Abschnitt des Protokolls Sie sich beziehen.

A qui puis-je donner la parole? La parole n'est pas demandée, les procès-verbaux sont ainsi adoptés avec mes remerciements à son rédacteur M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre de la Commission financière en remplacement de M. Simon Murith

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Après avoir pris acte de la démission de M. S. Murith, le groupe Le Centre/PVL a désigné Mme Isabelle Sob comme candidate à la Commission financière.

Mme I. Sob est originaire de Thônex (Genève). Elle effectue sa formation académique à l'Université de Fribourg en droit. Après avoir réalisé un Bachelor en bilingue et un Master, elle passe son brevet d'avocate en 2015, brevet qu'elle complètera par un CAS (certificat d'études approfondies) en magistrature pénale. Professionnellement, elle s'engage notamment comme responsable service procédure pénale administrative à l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), puis travaille au CFF comme legal counsel avant de travailler comme collaboratrice juridique au Ministère public de la Confédération. Depuis 2022, elle occupe un poste à 50% pour BG Ingénieurs Conseils SA et se met à son propre compte comme indépendante. Isabelle est de langue maternelle française et maîtrise parfaitement l'allemand. A côté d'une formation et d'un parcours professionnel complet, Mme Sob s'engage de longue date pour la communauté fribourgeoise, notamment comme juge assesseur au Tribunal des baux de la Sarine, puis comme membre de la Commission des naturalisations, où elle occupe actuellement la vice-présidence. Elle est élue au Conseil général en 2021. Elle a par ailleurs également assumé la présidence de la Commission spéciale pour le règlement général de police. Par toutes les compétences qu'elle a acquises au fil de son parcours, Mme Sob dispose de toute la sérénité, l'endurance, la vue d'ensemble et la rigueur qui feront d'elle, nous en sommes convaincus, une excellente membre de cette commission. Nous vous invitons donc à soutenir sa candidature.

Rugo Claudio (PA). Je prends juste la parole pour compléter le curriculum vitae de Mme I. Sob. Je crois qu'elle était aussi active à l'ASLOCA, si je ne me trompe pas. Je soutiendrai sa candidature sans me présenter. J'attendrai que vous me donniez une place dans une autre commission.

Le président. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu-e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Isabelle Sob est proclamée élue sans scrutin à la Commission financière. Je la félicite cordialement et lui souhaite plein de satisfaction pour le travail dans cette commission importante. (Applaudissements).

4. Règlement sur l'organisation de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique – message n° 28

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je souhaite profiter du fait que j'aie la parole pour remercier d'abord M. M. Parpan, président du Conseil général, d'être venu lors de la dernière séance du 30 janvier 2023 de la Commission financière pour remercier les membres de la Commission pour leur travail. Nous en avons été toutes et tous très touché-e-s.

J'en viens maintenant au message n° 28 concernant le règlement sur l'organisation de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique. La Commission financière a discuté du contenu de ce message lors de deux séances, une première fois le 30 janvier 2023 en présence de Mme Andrea Burgener Woeffray, directrice de l'Edilité, M. Fabien Noël, ingénieur de Ville, chef du Service du génie civil, environnement et énergie, M. Jérôme Mayer, collaborateur scientifique dans le même Service, M. Richard Jordan, chef du Service juridique, et on s'est rencontré également une deuxième fois lors d'une séance en ligne le 2 février 2023 avec les mêmes personnes que je viens de citer, accompagnées de M. Paul Letainturier, manager chez E-CUBE Strategy Consultants ainsi que M. Dominique Riedo, chef du Secteur transition énergétique à la Ville de Fribourg.

La Commission remercie toutes les personnes citées pour les informations et explications détaillées qui ont été données soit en séance du 30 janvier 2023 soit lors de celle du 2 février 2023 ou encore par mail à la suite de ces deux séances.

La Commission remercie également Mme A. Burgener Woeffray et ses Services pour la transmission de la documentation entre les deux séances, notamment le rapport E-CUBE Strategy Consultants, travail qui a servi de base à l'élaboration de ce message. Je me permets cependant, au nom de la Commission, de rappeler gentiment et au passage qu'à l'avenir, il serait plus confortable pour les membres de la Commission financière de recevoir en amont des séances agendées la documentation nécessaire à une réflexion fondée, ceci permettant d'une part de gagner du temps pour toutes et tous, et d'autre part un travail de préparation un peu plus serein.

Pour rappel, ce message est le résultat de la planification énergétique du Conseil communal, base du catalogue de mesures à mettre en œuvre, et dont l'une de ces mesures est de "développer un programme de financement innovant en faveur des projets énergétiques". Ce message a aussi été motivé par un postulat déposé par nos collègues MM. D. Krienbühl et S. Murith, qui demandait "la possibilité d'étudier un financement par des obligations vertes". Là, on voit donc que le Conseil communal donne suite aux postulants et c'est réjouissant.

Je ne vous cacherai pas que plusieurs questions ont été soulevées au sein de notre Commission, notamment les suivantes:

1. L'estimation des coûts de fonctionnement de la structure a semblé pour certain-e-s quelque peu lacunaire. La Commission souhaite rendre attentif le Conseil communal que les coûts de communication notamment seront importants et à ne pas sous-estimer. Le système de financement par projet a également questionné la Commission financière, qui s'est posé la question des avantages et des désavantages, en termes de coûts, de proposer des obligations sur une certaine période plutôt que pour un projet défini. L'estimation des ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement de la société a également été soulevée au sein de notre Commission. Il nous a été répondu que la mobilisation des ressources humaines sera directement proportionnelle au nombre de projets réalisés et que comme plusieurs compétences différentes (comptabilité, secrétariat, ingénieurs, communication, etc.) vont être mobilisées, toujours en petite quantité, le modèle qui prévoit de pouvoir s'appuyer sur les ressources et compétences des employés de la Ville est un modèle qui fonctionne bien. Il permet de faire appel à des compétences variées à des faibles taux; comme il est bien expliqué dans le message, ces prestations en termes de mise à disposition de RH de la Ville seront refacturées auprès de la société d'investissement au travers d'un "accord de niveau de service" (SLA: service-level agreement).
2. Plusieurs questions ont été posées en ce qui concerne la consolidation et/ou la non-consolidation de cette société anonyme par rapport aux comptes de la Ville, liée à la question assez technique de savoir s'il fallait considérer ces fonds comme du patrimoine financier ou du patrimoine administratif. La Commune a pu nous rassurer par la réponse suivante: la création d'une société d'investissement a notamment pour objectif la déconsolidation de la dette levée pour le financement des projets de transition énergétique portés par la société des comptes de la Ville de Fribourg, sans avoir de conséquence sur les ratios d'endettement, et c'était bien là la question soulevée par la Commission financière. Dans les comptes de la Ville, la participation dans la société sera

mentionnée, avec la valeur de la participation et non pas la valeur ensuite de chacune des dettes qui serait augmentée et qui viendrait peser sur la situation d'endettement de la Ville.

Cette consolidation ne concerne donc pas les dettes levées par la société d'investissement car la Ville ne se portera pas garante de ces dettes. La dette sera portée uniquement par la société et la Commune ne sera en aucun cas solidaire de la dette de cette société.

3. La question de la rentabilité financière a fait débat, ceci dans un contexte où la variation des coûts de l'énergie et l'évolution des coûts des crédits est difficile à prédire. Les experts du projet ont procédé à une analyse de sensibilité sur ces différents paramètres et permettent de confirmer que le modèle est globalement assez robuste pour résister à ces éléments.
4. Au-delà des aspects financiers, la forme juridique retenue pour cette société d'investissement, avec la Ville comme actionnaire unique de la société anonyme, représentée par un conseil d'administration et dont le fonctionnement et la direction opérationnelle est assumée par le Secteur de la transition écologique, a également animé nos débats.

Il a été précisé à ce sujet aux membres de notre Commission qu'il est prévu que les personnes qui assureront la direction opérationnelle ne siègeront pas au Conseil d'administration. Tout ceci sera précisé dans le règlement d'organisation, règlement qui sera de la compétence du futur Conseil d'administration, conformément à ce qui figure à l'article 21 des statuts.

Ceci étant dit, la Commission relève la réflexion innovante qui a guidée l'action de l'exécutif pour proposer un modèle de financement nouveau pour la Ville de Fribourg, et qui permet, en plus d'être innovant, plusieurs avantages pour faire avancer la question de la transition énergétique. Ces avantages sont notamment la possibilité d'actions rapides (à savoir, tout de suite), une certaine "agilité" de la gouvernance sur les projets et une levée de fonds importants, ainsi qu'un élargissement des sources de financement. Concernant le modèle de financement, celui qui est recommandé s'appuie avant tout sur le financement participatif, secondé par un éventuel financement institutionnel supplémentaire et complémentaire sous la forme d'obligations. Ce modèle-là a été retenu par élimination après un travail minutieux de comparaison de différents modèles, et là je crois que nous pouvons faire confiance aux travaux préparatoires effectués par les experts mandatés par la Ville.

La Ville a su s'entourer de spécialistes reconnus, tant au niveau économique qu'écologique et technique, à savoir E-CUBE Strategy Consultants ainsi que la société BDO, ceci afin de déterminer le modèle qui s'adapte au mieux au contexte économique et environnemental de la ville de Fribourg.

Ce modèle, et c'est une première pour la Ville de Fribourg, permet aussi un engagement citoyen important pour faire avancer cette transition énergétique que l'on souhaite tous de tout notre cœur. Rappelons aussi que c'est un projet prudent, qui comprend un premier portefeuille de projets qui se concentre sur la production d'énergie solaire via des toitures photovoltaïques

des bâtiments de la Commune; il pourrait y avoir élargissement dans un deuxième temps du portefeuille de projets, avec le recours à des toitures privées ainsi qu'une ouverture vers d'autres modes de production d'énergie renouvelable.

Il ne ressort peut-être pas assez bien du message, mais la documentation reçue par notre Commission de manière confidentielle permet de confirmer que l'ensemble des risques a été très bien étudié (risques financiers, contractuels et réputationnels).

Si sur le fond, la totalité des membres de notre Commission, je crois, relève l'importance d'agir dans la direction donnée par le message n° 28, certain-e-s ont émis des réserves quant à la forme retenue au travers d'une société anonyme.

Finalement, la Commission souhaite souligner que, par ce message, on montre une ville qui veut avancer avec des méthodes innovantes, différentes, et c'est une réponse à tester vis-à-vis de la demande de la population qui souhaite participer à la transition énergétique.

Ainsi, c'est par 5 voix contre 1 et 3 abstentions que la Commission financière a préavisé favorablement le message n° 28.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. La Ville de Fribourg a publié sa stratégie de transition énergétique. Cette dernière repose essentiellement sur son plan communal des énergies, ainsi que sur le catalogue de mesures volontaires qui l'accompagne, édité en 2019.

La mesure n° 3 de ce dernier, comme cela a été rappelé par la présidente de la Commission financière, vise le développement de nouveaux outils de financement de la transition énergétique. Ce projet de société d'investissement s'inscrit donc pleinement dans la stratégie énergétique de la Ville. Le modèle vise à répondre aux objectifs suivants:

- financer des projets de la transition énergétique sans impacter l'endettement de la Ville;
- fédérer la population autour des projets de transition énergétique;
- diversifier ces projets;
- financer avant tout des projets de la commune.

Cependant, le principal objectif de la création de cette société est d'accélérer la transition énergétique du territoire communal. L'outil proposé permet d'y contribuer en offrant des solutions de financement adaptées aux enjeux actuels. Il permettra de mobiliser des fonds citoyens privés et institutionnels pour développer des projets locaux de production d'énergie renouvelable. Cette approche permettra, d'une part de fédérer la région autour de la transition énergétique en impliquant fortement la population, et d'autre part d'être en mesure de procéder à des investissements importants sans que cela n'impacte le ratio d'endettement de la Ville.

Ainsi, le modèle retenu permettra dans un premier temps de développer des projets d'installations solaires photovoltaïques avec 21 projets de production d'énergie répartis sur dix ans, produisant en tout 2.6 gigawattheure (GWh) d'électricité renouvelable annuellement. Cette couverture des toits correspond à 13'000 m², correspondant peu ou prou à deux terrains de

football. La STEP, pour elle seule, a le potentiel de 0.8 GWh par an et l'investissement est devisé à CHF 2.1 millions.

En cas de succès, de nouveaux projets de transition énergétique pourraient être financés par cette société. Vous trouvez le potentiel ou les idées à la page n° 7 du message.

La structure ainsi créée pourrait permettre de lever des montants importants sans impacter l'endettement de la Ville. Cette approche offre donc un outil essentiel pour lever les contraintes de financement des futurs projets de transition énergétique locaux. Pour développer ce projet, les Services de la Ville se sont donc appuyés sur des bureaux de renommée comme E-CUBE Strategy Consultants et BDO qui ont accompagné les travaux sur les questions liées au modèle d'affaires mais aussi sur la conformité légale financière et fiscale du modèle retenu. Leurs experts ont notamment traité en profondeur la question de la déconsolidation de la dette, sujet que Mme la présidente de la Commission financière a déjà évoqué. La conclusion de ces experts est formelle: la dette est totalement déconsolidée des finances communales. A la question de savoir si la participation de la dette consolidée dans les comptes communaux, la réponse est oui, à la valeur nominale de la participation, soit à CHF 500'000.-, elle devra également apparaître dans le tableau de participation. Nous rappelons encore que cette déconsolidation est liée à l'absence de garanties formelles de la Commune dans le cas des emprunts qui seront effectués par la société d'investissement. Une comparaison avec d'autres communes qui ont déjà introduit un tel modèle de financement a amené le Conseil communal à vous présenter le modèle économique tel que vous le trouvez à la page 3 du message.

Das Geschäftsmodell sieht eine Investitionsgesellschaft vor, die zu 100% von der Stadt gehalten wird. Bewohnerinnen und Bewohner leihen der Gesellschaft Geld zu einem selbstbestimmten Betrag (ab CHF 100.). Diese Gesellschaft investiert damit in Projekte zugunsten erneuerbarer Energie, in einer ersten Phase durch die Erstellung von Photovoltaik-Anlagen auf gemeindeeigenen Dächern. Diese Anlagen produzieren Energie, welche zu einem ermässigten Tarif an die Stadt geht. Energie, welche nicht für den Eigenverbrauch genutzt werden kann, wird an Groupe E verkauft. Mit dem Verkauf zahlt die Gesellschaft den Geldleihenden nach Ablauf der Obligation den Betrag verzinst zurück.

Je remercie la Commission financière pour la discussion engagée qui ne s'est pas faite dans les meilleures conditions, je l'avoue, et je prie les membres de la Commission de nous en excuser. La Commission aura constaté qu'un travail solide a été fait et que le projet, s'il est accepté ainsi, tient la route. Ce projet d'investissement a l'avantage de pouvoir aller vite et d'accélérer la transition énergétique. Il fait participer les habitant·e·s à ce processus même s'il faut admettre qu'ils pourront investir mais pas participer à la décision des investissements concrète. C'est un projet qui donne un aperçu du potentiel qui dort et que nous avons besoin d'exploiter. Le Conseil communal souhaite accélérer la transition énergétique avec celles et ceux qui veulent le soutenir.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Jean-Noël (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié ce message avec une très grande attention. A la première lecture, nous aurions voulu soutenir ce projet qui répond à un engagement de notre parti. Une lecture plus attentive laisse place à un trop grand nombre de questions menant à la déception. Alors oui, c'est vrai qu'en écoutant les interventions, je regretterai peut-être que le message était absolument incomplet.

Pourquoi n'est-on pas contents? Est-ce que l'on parle ici d'une société d'investissement ou parle-t-on du financement d'installations photovoltaïques?

Le message ne traite finalement que de la partie la plus simple du projet de transition énergétique, soit les projets d'installations solaires. Quelle frilosité! En effet, ces projets peuvent être réalisés par les propriétaires de bâtiments eux-mêmes. Pour des projets plus importants, la coopérative Optima Solar Fribourg-Freiburg construit et exploite des installations solaires sur des toits de bâtiments publics, de maisons privées et d'entreprises, qui produisent de l'énergie solaire dans un contexte transparent, durable, économique, et ce depuis sept ans.

Dès lors, nous attendions mieux de la Ville, nous attendions de l'innovation.

Oui, vous citez dans le message, et la présidente de la Commission financière l'a expliqué, qu'il pourrait y avoir d'autres projets. Toutefois, dans le message que l'on analyse, ce "pourrait" est très lointain. Nous pensons ici à la mise en place d'un programme de subventions pour augmenter le taux de rénovation. Il est important de moins consommer avant de produire plus.

Dans le catalogue des mesures d'accompagnement, cité en page 1 du message, on parlait de centrales de production d'énergie renouvelable: non seulement photovoltaïque, mais aussi bois, pompe à chaleur, etc., et ou assainissements énergétiques.

Le modèle économique présenté n'est pas très convaincant. Une société anonyme est tout sauf transparente. Le financement par les citoyens est questionnable. Le propriétaire ne préférera-t-il pas investir sur son bâtiment? La rentabilité de la société qui rembourse ses emprunts par la vente de l'énergie soulève également une question fondamentale. La Ville va-t-elle devenir productrice de l'énergie ou devra-t-elle la revendre à Groupe E et se contenter du prix de rachat fixé par celui-ci? Aujourd'hui, on est à 14.9 ct./kwh, demain si le Groupe E a trop d'énergie, peut-être qu'ils vont nous la racheter à 10 ct./kwh.

Vous nous présentez-là un avant-projet qui va dans la bonne direction, mais qui n'est pas suffisant. Notre groupe demande le renvoi de ce message parce qu'il manque des éléments essentiels pour se déterminer sur le bon fonctionnement et dès lors sur le succès de cette société d'investissement.

Merci de soutenir le renvoi.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). On ne peut évidemment que saluer la volonté de la Ville de poursuivre, d'intensifier et d'accélérer la transition énergétique. On ne peut que saluer le désir d'impliquer la population dans cette démarche. Sur ce point de départ, le groupe CG-PCS est totalement d'accord avec ces objectifs. Néanmoins, le message au Conseil général qui nous est présenté est un peu maigre et au plan politique plusieurs questions restent ouvertes.

Le choix de la société anonyme (SA), d'abord, n'est pas un modèle que l'on peut qualifier de participatif. La personne ou l'entité qui fera l'acquisition d'une obligation n'a aucun pouvoir de décision, ni même de droit de consultation quant à la stratégie et au développement de l'entreprise, par exemple, précisément dans des domaines autres que le photovoltaïque. Elle ne peut qu'attendre passivement le remboursement de son obligation avec un petit intérêt au bout de quelques années.

Deuxièmement, le fait d'avoir une SA à 100% aux mains de la Commune va tôt ou tard poser des questions de gouvernance. On peut comprendre qu'au départ la gestion soit confiée au personnel communal, mais suivant le développement des affaires, il faudra mettre en place des organes propres dont on ne connaît ni la structure, ni les coûts. En politique comme dans les affaires, une fusion des diverses instances de pouvoir et de responsabilité ne semble pas très saine. Il faudrait au minimum disposer d'un conseil d'administration plus large et plus représentatif et aussi désigner un directeur susceptible de rendre des comptes de sa gestion.

L'argument de la rentabilité n'est pas non plus tout à fait évident. Le message ne démontre pas vraiment en quoi la solution proposée est plus économique que le système de l'emprunt ordinaire auprès des institutions financières car, puisque le rendement de la SA sera lié à la fois à l'évolution du prix du marché de l'énergie et aux variations des taux d'intérêts. Vouloir éviter de faire croître la dette de la Ville est une bonne intention, sans aucun doute. Toutefois, il faut rappeler que les montants envisagés, en tout cas en l'état actuel, restent modestes par rapport aux lourds investissements urbains et ne pèseront pas de manière décisive dans la balance. La capacité d'investissement de la Ville ne s'en trouvera en fait pas impactée ou peu impactée.

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe CG-PCS est tout à fait favorable à l'intention et aux objectifs du projet mais nous avons d'assez sérieuses réticences sur la manière dont il a été monté et sur l'utilité ou la nécessité de ce montage opérationnel. Passer par l'investissement ordinaire avec des montants inscrits au budget et donc faisant l'objet d'un message devant le Conseil général aurait été tout à fait possible avec probablement la même efficacité et la même efficacité. Ce d'autant plus, et cela vient d'être dit, que la Ville collabore déjà avec la coopérative Optima Solar Fribourg-Freiburg pour des installations solaires. Il reste bien sûr, et c'est peut-être là l'élément décisif, la possibilité d'impliquer les habitant·e·s de la ville dans la transition énergétique. Une autre raison importante et une autre raison qui milite pour l'acceptation du projet est son caractère adaptatif. Là, je pense que c'est assez bien vu de la part de la Ville de pouvoir avoir un projet capable de suivre l'évolution à la fois de la situation et des moyens à disposition. Ce sont finalement ces arguments qui nous permettent de soutenir en fin de compte ce projet moyennant un amendement sur lequel nous reviendrons lors de la discussion de détail.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). C'est avec grand intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance du message n° 28. Pour rappel, ce dernier fait suite à l'opportun postulat n° 136 de MM. D. Krienbühl et S. Murith, une preuve que notre système politique sait parfois faire fi des clivages partisans pour se concentrer sur l'essentiel.

"Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble". Plus vite pour mettre en œuvre les engagements de la Ville en matière de transition énergétique. Plus haut puisqu'il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux, plus fort puisque cela permettra de produire les besoins en électricité de 500 à 1'000 ménages, soit quasiment l'équivalent de mon quartier. Et enfin ensemble puisque ce projet réunit citoyens et élus de différents bords. La nouvelle devise olympique s'applique à merveille à cette démarche originale et efficace.

A l'heure où je rédigeais ce message, ce dimanche matin 12 février 2023, un soleil radieux et généreux embellissait et inondait notre belle ville de Fribourg. J'y ai vu un signe de plus dans ma conviction et celle de mon groupe. Oui, il y a urgence climatique. Oui, il faut profiter de l'énergie propre et renouvelable à disposition. Oui, il faut agir aussi vite que possible mais pas aussi lentement que nécessaire, comme le souhaiteraient d'autres groupes de notre Conseil général.

Non, le projet qui nous est présenté n'est pas une usine à gaz. Il a été accompagné de long en large par des entreprises de conseil expérimentées. Et il a été avalisé par le Service des communes.

Non, ce n'est pas une manœuvre du Conseil communal pour freiner perfidement l'endettement de la Ville ou pour contourner le MCH2.

Non, ce n'est pas une entreprise risquée. C'est un projet agile "klein und fein". Le groupe socialiste est toutefois conscient que le marché des installations photovoltaïques est soumis actuellement à une forte demande.

Non, ce projet ne sera pas l'occasion rêvée pour des grandes entreprises de prendre des parts obligataires et de faire du greenwashing.

Oui, en revanche, c'est un projet qui permet d'accélérer la transition énergétique.

Oui, c'est un projet qui donne l'occasion aux citoyen-ne-s de passer des paroles aux actes. C'est un projet qui permettra de dresser une radiographie de la réelle volonté du citoyen à participer à l'effort collectif, que le citoyen soit locataire ou propriétaire.

Oui, c'est un projet innovant, renouvelable, rassembleur et exemplaire.

Oui, c'est un projet au fort potentiel marketing pour la Ville.

Oui, enfin, c'est un projet qui donne à Fribourg un meilleur contrôle sur la production d'énergie. Une graine qui pourrait être amenée à grandir selon les opportunités.

Parmi les bémols, on les a déjà vus, ils ont été relevés par mon collègue du groupe CG-PCS. Tout d'abord, effectivement, l'adjectif "participatif" qui, aux yeux du groupe socialiste, est un peu galvaudé dans le sens où le participatif se limite à l'achat d'obligations par les citoyens et en particulier par celles et ceux qui en ont les moyens.

Quant au projet, le groupe socialiste est convaincu qu'il peut être amélioré en termes de gouvernance puisque les pouvoirs de la société anonyme sont concentrés dans les seules mains du Conseil communal. Le groupe socialiste trouve dommage de dessaisir le législatif d'un projet qu'il a envie de porter.

Enfin, il faudra s'assurer d'un socle de rentabilité obligatoire suffisamment attractif pour que les citoyens mettent la main au portemonnaie.

Eu égard à ce qui précède, le groupe socialiste soutient le message n° 28 à l'unanimité, avec enthousiasme et impatience.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). La question de la transition énergétique, en particulier la question de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, est une préoccupation de très longue date de notre groupe. En 2011 déjà, notre regretté collègue Pierre Marchioni déposait un postulat visant à promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation des toits des nouvelles constructions et des bâtiments rénovés de la commune. A de nombreuses reprises depuis, divers membres de notre groupe sont intervenus en faveur de l'exploitation du potentiel solaire indéniable qui existe dans notre ville. Depuis, et après de nombreuses années d'attente, quelques pas, aussi encourageants qu'insuffisants, ont été faits par la Commune.

Aussi, la volonté affichée du Conseil communal de passer la seconde sur ce dossier d'une importance cruciale, ne peut à priori que nous réjouir. Ainsi donc, ce n'est pas sur l'objectif que notre groupe va se montrer critique, mais bien sur la manière d'y parvenir.

Le montage financier retenu par le Conseil communal nous apparaît en effet pour le moins bancal et difficilement justifiable tant du point de vue de l'efficacité que de celui d'une saine gestion des deniers publics et, finalement, du légitime contrôle démocratique que le Conseil général doit exercer sur les affaires de la Commune.

Du point de vue de l'efficacité opérationnelle, tout d'abord, la création de, comme on l'appelle en bon français, un Special Purpose Vehicle sous la forme d'une société anonyme (SA) détenue à 100% par la Ville nous paraît difficilement défendable. Une telle structure se justifierait s'il existait un risque entrepreneurial ou s'il exigeait des compétences pointues qui dépassent les possibilités du personnel communal dans le cadre de l'exploitation de l'infrastructure. Or, ce n'est pas le cas ici car tant la réalisation de l'investissement que son entretien devront de toute manière être sous-traités à des spécialistes externes, l'ampleur modeste des installations prévues ne permettant pas l'engagement de spécialistes en permanence. La tâche de la SA se bornera donc, sur le plan opérationnel, à organiser son propre fonctionnement, notamment celui de son conseil d'administration. A plus forte raison, le travail à charge de la SA sera en

grande partie effectué par du personnel de la Ville mis à disposition de la SA. Très concrètement, cela va signifier des coûts de fonctionnement supplémentaires qui auraient pu être épargnés si ces tâches étaient restées au sein de l'administration communale. Multiplier les structures n'est jamais un bon moyen de gérer un projet.

J'en viens maintenant à l'aspect des finances publiques, probablement le plus important. Notre groupe comprend bien l'intérêt de dégager des moyens financiers supplémentaires pour accélérer le processus. L'intention est certes louable, mais là également, c'est la réalisation qui pêche. Une levée de fonds auprès de la population pourra certes peut-être permettre de dégager du cash à très court terme et, on peut l'espérer, à des conditions plus intéressantes que ce que le marché peut proposer, si les citoyens-investisseurs acceptent de sacrifier une part de rentabilité pour "soutenir la cause". Mais qu'advient-il lorsque ces emprunts obligataires de courte durée arriveront à échéance? Une fois passé l'effet de nouveauté, il ne fait aucun doute qu'il sera nettement plus difficile de trouver, parmi les citoyens de la Ville et même ceux des environs, suffisamment de fonds pour renouveler ces emprunts obligataires. En conséquence, la Ville devra se tourner vers les marchés financiers ou vers des investisseurs institutionnels qui, eux, recherchent en premier lieu la rentabilité. Ainsi, à moyen et long terme, cette solution ne permettra de toute évidence pas à la Ville de se financer à des conditions plus avantageuses qu'elle ne le ferait par l'emprunt. Mais, au final, est-ce vraiment l'objectif? Non, car le Conseil communal ne fait pas mystère de sa réelle intention, qui est celle de déconsolider les comptes de la SA de ceux de la Ville afin de s'affranchir de la contrainte d'endettement fixée par la loi cantonale. Et sans un accroc dans la voix, remarquez l'impertinence. Et nous avons beau creuser, nous ne trouvons pas d'autre argument susceptible d'être évoqué pour défendre un tel montage financier. Alors oui, c'est un peu léger, pour ne pas dire plus. Il s'agit, ni plus ni moins, de contourner de manière plus ou moins habile les contraintes légales, tant justifiées qu'elles fussent.

Ainsi, le choix du Conseil communal de considérer cette SA comme appartenant au patrimoine financier est hautement discutable. La SA va exploiter des toits qui appartiennent à la Commune, elle va essentiellement fournir de l'énergie à la Commune. Pour ces raisons, il nous semble que tout ceci doit entrer dans le patrimoine administratif qui, par définition, est consolidé dans le bilan de la commune. Et même dans le cas d'un enregistrement au patrimoine financier, les règles du MCH2 précisent qu'une participation doit être consolidée si la collectivité profite des activités de l'organisation, si elle a le pouvoir de diriger l'organisation sur le plan financier et sur le plan opérationnel, et si elle peut exercer concrètement ce pouvoir. Trois critères qui sont remplis, ce qui impose une consolidation. Ceci rendrait caduc le seul intérêt pour la Ville du montage financier. Il s'agit par conséquent de s'arranger avec le droit cantonal et avec le MCH2. Est-ce légal? J'en doute. Est-ce pertinent du point de vue des finances publiques? Certainement pas.

Finalement, le montage financier qui nous est proposé a aussi pour conséquence de sortir cet objet de la sphère de compétence du Conseil général. C'est une perte de démocratie qui est profondément regrettable.

En tant que membre de la Commission financière, j'ai pu constater que le Conseil communal a toujours tenté de nous en dire le moins possible et de retenir le plus possible les informations, se contentant à plusieurs reprises, plutôt que de fournir les documents originaux, de nous

fournir des citations, dont on peut se demander si elles étaient soigneusement choisies. Ce manque de transparence est profondément dérangeant et est à tout le moins interpellant.

En conséquence, le groupe UDC proposera le renvoi de ce message, afin de permettre au Conseil communal de revoir sa copie et de proposer des alternatives afin de développer les panneaux solaires sans construire une usine à gaz dont le seul but est de contourner les contraintes légales cantonales.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). C'est avec un grand intérêt que le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du message n° 28 sur la création d'une société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique.

Sur la forme, ce message déçoit. Le manque de précision n'est à la hauteur, ni de la complexité ni de l'importance de la décision à prendre. Avec sa phrase introductive à l'analyse de rentabilité, page 4, le Conseil communal mérite sûrement le Champignac 2023: "La rentabilité de la société est assurée par la fixation des tarifs de rachat de l'énergie autoconsommée par la Ville à un tarif calculé pour l'amortissement des infrastructures".

Notre groupe a également le souvenir d'une annonce du Conseil communal en plenum, devant notre Conseil, qui mentionnait un déplacement potentiel de la déchetterie des Neigles. Dans le message, on apprend que des panneaux sont prévus, sur cette même déchetterie, aux Neigles. Qu'en est-il? Car l'emplacement actuel de la déchetterie n'est pas optimal. Sur un cours d'eau emblématique qui mériterait d'être valorisé et préservé autrement. Et aux confins du territoire communal, compliquant la vie des habitant·e·s et engendrant un trafic important.

Sur le fond, cependant, notre groupe salue ce message qui fait suite à une proposition que nous avons déposée la législature passée avec le groupe libéral-radical. Enfin, avons-nous même envie de dire. Enfin, la Commune se dote d'une société dans le domaine de l'énergie, pour répondre à un défi majeur et être à la hauteur de son ambition. Cette société permettra à la Commune d'aller plus vite en matière de transition énergétique et de création d'énergies renouvelables locales, une urgence, tout en évitant de faire exploser l'endettement. C'est là l'aveu, par le Conseil communal, des investissements trop importants prévus dans son plan financier, qui génèrent un endettement abyssal et enlèvent toute marge de manœuvre. Notre groupe réitère ici son souhait de voir à l'avenir un plan financier raisonnable et durable.

Ce projet comporte certes des risques, nous l'avons entendu, et nous pourrions voir le verre à moitié vide:

- Est-ce que le Conseil général ne va pas perdre ses prérogatives et le suivi en matière d'investissement?
- La gouvernance prévue est-elle optimale?
- Le système de financement par obligations va-t-il rencontrer le succès escompté auprès de la population et en particulier des propriétaires?

- Enfin, est-ce que la rentabilité pourra être assurée à terme? Si l'on a bien compris la formule amphigourique du Conseil communal sur l'analyse de rentabilité, on comprend en effet que: au départ, la Ville sera la cliente principale sinon unique de la société et va donc assurer elle-même la rentabilité, tout en fixant ses propres tarifs via cette société. Indirectement, c'est donc la Ville qui va financer les projets et il est difficile de prédire avec certitude s'il s'agit d'un bon calcul à ce stade.

Rien n'est garanti, mais notre groupe veut voir le verre à moitié plein parce que:

- la transition énergétique n'attend plus;
- le but de cette société n'est pas de générer des profits, mais d'accélérer cette transition, avec un potentiel évident et connu;
- cette société permet un financement innovant, par une nouvelle source de revenus et ne repose pas uniquement sur l'impôt;
- une société anonyme est beaucoup plus réactive sur le marché privé où existe déjà une concurrence que ne l'est une collectivité publique et son processus budgétaire;
- ce système de financement a déjà fait ses preuves dans d'autres communes;
- nous espérons que la Commune arrivera à susciter l'engouement de la population, au-delà des sujets clivants -un en particulier- qui vampirisent tous ses beaux projets;
- le développement prévu par étapes, permet de garder une maîtrise et que le projet assure une certaine agilité;
- la transparence est assurée à l'égard de notre Conseil via un rapport de gestion annuel que nous espérons plus complet que ce message, et à l'égard des investisseurs via le prospectus des missions des obligations.

C'est avec ces considérations que le groupe Le Centre/PVL acceptera à l'unanimité ce message.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mauron Valentine (Vert·e·s). La transition énergétique est certainement l'une des clés qui nous permettra d'atteindre les objectifs de neutralité en carbone d'ici 2050. La Ville de Fribourg doit se doter d'un maximum d'outils lui permettant de mettre en œuvre rapidement des solutions durables et qui répondent au besoin grandissant en électricité de notre population. Ainsi, en favorisant la pose de panneaux solaires dans un premier temps, la Ville pourra réduire notre dépendance vis-à-vis des importations de pétrole et de gaz fossile en plus d'augmenter notre propre consommation.

Le choix porté sur la création d'une société anonyme (SA) répond au souhait de la Ville d'être maître de ses actions, de ses projets, mais également de ses décisions. En tant qu'actionnaire à 100%, la Ville s'assure de plus une gestion financière transparente. Nous voyons dans la mise sur pied de cette solution un vrai engagement de la Ville dans sa volonté d'accélérer la transition énergétique. Nous sommes convaincus que cet instrument le permettra si la Ville de son côté adopte une politique déterminée de sobriété, d'abandon de toutes formes d'énergies fossiles et de réalisations d'infrastructures productrices d'énergies propres.

Par ce message, Fribourg adopte une solution qui a le mérite de soulager les finances communales. Une solution qui permet à chacun·e, pour autant qu'elle ou il en ait les moyens, de participer autrement que par l'impôt à cette transition et pour des projets qui seront mis en œuvre chez nous, dans nos quartiers. Nous encourageons dès lors vivement la Ville en ce sens.

Nous resterons évidemment attentifs aux propres projets de la Ville qui ne doivent pas cesser d'être développés. Ce projet devra renforcer l'engagement de la Ville et ne pas remplacer les projets de transition énergétique que nous voulons voir inscrits au futur plan financier.

Nous avons néanmoins soulevé quelques questions:

- A qui sera vendue l'énergie excédentaire et non utilisée de la Ville? Certains fournisseurs d'électricité achètent de l'énergie renouvelable pour de meilleurs prix que d'autres, par exemple. Le groupe Vert·e·s demande que différents acteurs soient évalués en ce sens et que la SA ne se contente pas de revendre au Groupe E.
- Que se passera-t-il avec d'éventuels bénéfices? Tout sera réinvesti dans d'autres projets du même style?
- Il n'est pas indiqué dans le rapport combien coûtera une obligation. Pour que ce soit un réel projet participatif et ouvert à toutes et tous, ce prix ne devrait pas être très élevé.
- Quelle est la stratégie du Conseil communal si le rendement du projet ne suffit pas à financer la rémunération des obligations ou l'entretien des infrastructures?

Finalement, la gouvernance proposée par le Conseil communal nous semble pertinente avec un conseil d'administration restreint et occupé par des membres politiques et surtout spécialisés. Le Conseil général a en outre la maîtrise sur le point le plus important, à savoir une éventuelle vente des actions. Certes, ce projet participatif comporte un certain risque, notamment par l'ampleur de l'adhérence de la population. Financièrement, le Conseil communal nous rassure en soulignant que le modèle tient la route. Nous appuyons dès lors le Conseil communal dans cette prise de risque en restant convaincus que la transition énergétique demande de nouvelles solutions. Le groupe votera en faveur du message n° 28 pour le règlement sur l'organisation de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique.

Rugo Claudio (PA). Je vais répondre aux deux conseillers qui se trouvent à côté de moi, "les Jordan". D'abord, pas 40 des dettes dans mon texte, je n'y répondrai plus, je doute. Et pour locataires/propriétaires vous avez oublié, M. S. Jordan, contribuables aussi. On table donc deux fois à la bourse. La deuxième fois, c'est vrai, c'est volontaire mais ce n'est pas dit que l'argent arrive.

Vous parlez de faire appel à des spécialistes - d'ailleurs je vous félicite, c'est votre fête aujourd'hui, Mme V. Mauron -, et vous comptez sur deux conseiller·ère·s communales: Il faudra me citer leurs noms parce que je ne crois pas que ce sont des spécialistes du photovoltaïque. Or, c'est eux qui seront au conseil d'administration.

Pour terminer, je crois que vous vous êtes dévoilé, M. P. Wicht. Le vote est secret, mais je pense que c'est vous qui avez voté non au sein de la Commission financière.

J'en arrive à mon message. Le petchi, la mélasse, le bordel ... et du liquide. Combien de sociétés la Ville de Fribourg compte-elle enregistrer afin de camoufler ses camouflets? Presque la moitié des habitants du canton ont dit non à bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) lors d'un référendum sur la énième recapitalisation. Recapitalisation, mot ô combien significatif étant donné qu'il y a le terme "capital". C'est important. Capital c'est essentiel, c'est Fribourg, c'est monnaie, ou alors capital c'est aussi la Bible de la Gauche que peu d'entre vous consultent au moment des votes. C'est capital pour un canton, une ville comme la nôtre. Je disais "combien de sociétés le Conseil communal compte-t-il créer, compte-t-il enregistrer?". Quand il y avait de l'eau dans le gaz, le Conseil communal a créé SINEF. Quand l'eau prend l'eau à la Motta, le Conseil communal se borne à payer les dettes de la Société des Bains de la Motta SA, comme celle dont nous sommes appelés à avaler les statuts aujourd'hui. Plus tard, suivront les coulevres, contrairement à ce que vous avez dit. On l'a vu avec BFF SA.

La SAcP, SA de la collectivité publique puisqu'il y figure une kyrielle de syndics et vices-syndics. Pour n'en citer que quelques-uns: M. D. de Buman (DdB), un autre amateur de BD P.-A., non pas l'artiste, mais M. P.-A. Clément; pour ne citer que les meilleurs, M. T. Steiert.; et pour finir notre cher conseiller P.-O. Nobs qui, homme fort du Conseil, créa aussi une place devant la Motta ayant utilité cinq mois par année. Je souligne pour l'anecdote que non loin de là ...

Le président. M. C. Rugo, je trouve que ce n'est pas tellement le sujet.

Rugo Claudio (PA). Je parle des sociétés qui sont en mains de la ...

Le président. Oui, mais on ne parle pas des personnes individuelles.

Rugo Claudio (PA). Un conseiller communal a réussi à créer une place de parcs pour motos, grosses motos, étant donné qu'un véhicule 4x4 peut aisément s'y parquer. Un bijou de créativité, bref un artiste. Pour résumer ce chapitre, la Ville éponge les dettes de la Motta sans contrepartie. Ici, vous surfez sur la vague verte en tentant de rester sur la crête capillaire, comme l'ont fait l'altiste Simon Murith du Centre-Droit et David Krienbühl, le vocaliste contre-ténor du Conseil général encarté au PLR, qui porte lui aussi de multiples casquettes. Que nous chantent-ils là?

La semaine passée, dans cette même salle, centristes et PLR-ristes ont tourné en rond, ont refusé à l'unisson la motion cantonale sur le climat. Crème de la crème, grâce à la fourmi Godel - Gaétan Zurkinden et un certain procureur le qualifieraient plutôt de taupe, les moyens financiers cantonaux et ceux de la Ville ne sont pas identiques proportionnellement. Et pour donner une équivalence, une image plus compréhensible aux pourfendeurs, défenseurs et défonceuses de la langue française, on ne saurait comparer le budget d'un club de football comme Manchester United avec le FC Bulle. Fribourg, on n'en parle pas, exception faite tout de même du Schoenberg. Je disais le petchi, la mélasse, le bordel ... et du liquide. Dans la société capitaliste, téléguidée par les States et les nations-amies va-t-en-guerre du Conseil de l'Europe - on le voit avec la guerre en Ukraine, cf. la résolution n° 2 votée le 5 avril 2022,...

Le président. M. C. Rugo, il faudrait terminer, merci.

Rugo Claudio (PA). Oui, si vous êtes sûr de m'avoir laissé mes cinq minutes.

... créer des sociétés en cascade, des sociétés "tiroirs" dont Fribourg est le fief. Le terme exact est "sociétés écrans" pour se jouer de tout, pour "se la jouer". Eh bien, que fait le Conseil communal avec ce projet? Il lance de la poudre de perlimpinpin afin de sortir des comptes du budget, afin de troubler une vue d'ensemble financière que nous avons eue jusqu'à ce jour. On pouvait deviner que la Ville de Fribourg, comme sur nombres de sujets, ne faisait rien ou quasi.

J'en ai terminé dans dix secondes. Au budget, le Parti des Artistes se contentait, se contente et aurait aimé se contenter de la ligne -je ne vais pas la citer- afin de garder les idées claires financièrement, les idées vertes clarifiées, sinon ce serait, même avec du liquide, le bordel, la mélasse ou, comme on dit en Basse, le petchi.

Bourrier Hervé (PS). Je suis toujours étonné par le fait que l'on doive recourir à la création d'une société anonyme (SA) pour obtenir une structure plus dynamique, plus agile et plus réactive pour faire avancer les projets.

Comme l'ensemble de mes camarades, je soutiendrai ce message, mais il serait peut-être bien de mener un jour une réflexion plus globale pour dynamiser les Services et leur permettre de réagir plus rapidement sans devoir créer systématiquement une SA car je crains qu'un jour nous recevions un message nous demandant la création d'une société anonyme Ville de Fribourg SA.

Gardons notre Ville agile et dynamique car Dieu seul sait si nous avons du personnel engagé et compétent pour cela.

Page Maurice (CG-PCS). Je m'excuse d'intervenir encore seconde fois, mais il y a peut-être un élément qui n'est pas encore sorti de la discussion et qui n'est peut-être pas sans importance. On a obtenu à la Commission financière l'information selon laquelle la future société, étant 100% en mains publiques, sera soumise aux marchés publics. Elle devra faire toutes ces transformations par le biais des marchés publics, ce qui met donc évidemment aussi peut-être un petit peu en doute l'agilité de cette société.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je remercie tous les groupes et tous les intervenants individuels qui nous ont fait part de leurs soucis, mais qui nous ont aussi fait part de leur soutien à notre projet.

Je suis un peu étonnée par l'intervention de M. J.-N. Gex, qui parlait au nom du groupe libéral-radical. C'est vrai, les informations ne vous ont pas été données dès le départ, mais il faut quand même le dire, et je le dis haut et fort, tous les membres de la Commission financière ont reçu les documents et, suite à une intervention d'un membre du Conseil général, tous les documents étaient accessibles à tou-te-s. Vous avez remis en question le projet et mis en doute notre catalogue de mesures d'accompagnement. Vous nous posez la question, M. J.-N. Gex, de savoir pourquoi nous ne mettrions pas des panneaux photovoltaïques sur des toits privés. Eh bien, commençons avec nos toits, ceux de la Commune. Mettons d'abord les panneaux photovoltaïques sur les 21 projets concernant des toits de bâtiments communaux, scolaires, administratifs. En outre, nous avons cette immense chance de pouvoir couvrir la STEP. Commençons par ce projet-là et, comme le dernier chapitre dans le message vous le dit, nous

aurons par la suite la possibilité de prendre d'autres mesures parmi ce catalogue d'accompagnement pour financer, à travers peut-être un financement participatif, d'autres projets. Je vous rappelle que nous avons déjà mis en place, à travers le règlement communal d'urbanisme (RCU), le déploiement du CAD. Cela ne plait pas à tout le monde parce que, oui, il faut faire des travaux mais c'est dans le but aussi d'une transition énergétique et écologique que nous soutenons ces CAD. Oui, nous avons mis en place un programme de subventionnement aux privés. Nous en avons débattu au Conseil général et nous avons d'autres projets dans ce catalogue, qui figure d'ailleurs sur le site de la Ville, que nous pourrions éventuellement, si le projet fonctionne, déployer à travers ce financement participatif.

Vous avez dit qu'il manquait des éléments essentiels, sans vraiment préciser lesquels. Je m'adresserai donc volontiers à vous plus tard pour en prendre connaissance.

Je remercie M. M. Page du groupe CG-PCS qui salue l'accélération et qui salue aussi le modèle de participation même s'il questionne le fait qu'il s'agisse vraiment d'une participation. Oui j'admets, la notion de participation ne correspond pas à celle d'une action politique et collective mais, dans le contexte de ce message, plutôt d'une action individuelle soutenant financièrement un projet auquel il ou elle croit et auquel il ou elle souhaite participer librement et pour une durée déterminée. J'attends donc votre amendement quand nous traiterons le règlement.

Il existe, effectivement, plusieurs formes de financements participatifs. Et ce qui semble préoccuper un bon nombre parmi vous est de savoir pourquoi nous ne vous proposons pas la création d'une coopérative ou pourquoi nous ne donnerons pas tous ces différents toits, pourquoi nous ne concluons pas une convention ou un contrat avec Optima Solar? Nous collaborons avec Optima Solar et dans quelques semaines vous serez informés de cette collaboration. Mais il y a des différences entre une coopérative et la société telle que nous vous la proposons, à commencer par le modèle financier pour l'investisseur. Avec le modèle d'une société anonyme (SA), au terme de leur investissement les investisseurs retrouvent leur mise de départ ainsi que les intérêts convenus. L'investisseur n'obtient aucune part de propriété, ni sur l'installation ni sur l'entreprise, il est investisseur. Dans le modèle de coopérative Optima Solar, les investisseurs achètent une part sociale contribuant au capital de la coopérative, et celle-ci n'est rémunérée par intérêt qu'à partir de la troisième année. En général, lorsque l'on devient coopérateur, on le reste. Le public cible est à peu près le même pour les deux formules, les deux différents modèles. Le niveau d'investissement est aussi différent. Le niveau d'investissement est de quelques centaines de francs, pour le modèle prévu par la société que le Conseil communal vous propose, et sans limite vers le haut. Ainsi, de très gros montants seront aussi admis. La part sociale, sauf erreur, d'une coopérative est au minimum de CHF 1'000.-.

Ensuite, la gouvernance opérationnelle. La société est très rapide et agile, sur le principe des sociétés privées. De plus, l'objectif initial est d'investir sur les toitures appartenant à la Ville. L'évaluation de toutes les toitures cibles est déjà disponible et permettra d'accélérer encore le processus. Il y a donc déjà de grandes études qui ont été menées pour savoir quels toits pourront recevoir ces installations photovoltaïques. Par rapport à la gouvernance opérationnelle toujours, une coopérative est moins agile. Chaque coopérateur faisant partie du processus de gouvernance. Ce n'est pas un malheur en soi mais c'est juste un autre choix que le Conseil communal a fait. La durée d'investissement se situe, pour une société, entre deux, cinq ou dix ans. La durée d'investissement dans une coopérative est définie par un achat d'une part sociale

et en principe l'investisseur ne s'en sépare plus. Ces quelques éléments ont donc amené le Conseil communal à opter pour une société d'investissement.

Le groupe socialiste, à travers M. S. Jordan, nous dit qu'il regrettait que cette société d'investissement ne soit seulement là pour celles et ceux qui ont les moyens. Je viens de vous annoncer qu'il serait possible de faire un investissement de CHF 100.- et aller jusqu'à des montants non limités.

Il y a eu une intervention qui demandait quel taux d'intérêt sera appliqué. Il faudrait certainement toujours le mettre en relation avec le coût de l'électricité. Un taux inférieur à 2% ne sera probablement pas attractif vis-à-vis du marché. Ce taux sera à calibrer à chaque levée des fonds. Nous n'allons donc pas lever des fonds pour tous ces 21 projets, mais nous allons pas à pas pour l'installation de ces panneaux photovoltaïques.

Je m'adresse maintenant à M. C. Rugo qui s'inquiète pour les locataires. Effectivement, en ville de Fribourg, nous avons 80% de locataires et ceux-ci auront aussi la possibilité d'investir ou d'acheter une obligation qui leur permet de participer de manière limitée, comme je l'ai dit, à la transition énergétique.

M. P. Wicht, vous ne mettez en question non seulement cette nouvelle structure, mais vous reprochez aussi le montage financier. Comme vous avez pu le lire dans les documents, comme cela a été déjà dit aussi par la présidente de la Commission financière, BDO et les Services consultés ont confirmé que le passage par une SA, détenue à 100% par la commune, permet à cette dernière de déconsolider la dette portée par la société, donc de déconsolider des comptes de la commune y compris dans le MCH2 en vigueur. Nous avons donc deux avis différents. Peut-être faudrait-il faire une fois un séminaire autour de cette question. Par contre, une consolidation de la participation de la Ville est nécessaire. CHF 500'000.- de capital-actions détenus par la Ville seront enregistrés sous le chiffre de 14'550.

Je remercie Le Centre et le PVL qui ont tout d'abord fait part de leur déception, pour apporter ensuite un soutien à notre projet. Vous avez mis en avant la question de savoir pourquoi on poserait des panneaux photovoltaïques maintenant à la déchetterie des Neigles. Effectivement, il est prévu de déplacer cette déchetterie après l'élaboration et la mise en œuvre de notre concept de traitement des déchets. En attendant, installons ces panneaux photovoltaïques qui seront à tout moment déplaçables. Vous vous demandez si le succès sera au rendez-vous. J'ai envie de vous répondre: imitons Echallens. La Commune offre pour la deuxième fois à des intéressés la possibilité d'investir dans la transition énergétique. Cette opération est la suite d'un projet de 2020 concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits communaux. CHF 460'000.- ont été récoltés dans un premier tour. Ils ont maintenant ouvert une plateforme à partir de laquelle on peut à nouveau investir. Ils procèdent par étape: d'abord les locataires, ensuite les habitants, et après ils ouvrent encore le cercle. Ils ont débuté le vendredi 10 février 2023. Hier soir, CHF 95'000.- ont été souscrits et CHF 101'000.- étaient en attente, car en provenance de propriétaires. Ils vont donc pouvoir utiliser ce montant aussi au moment où cette levée de fonds sera ouverte aux propriétaires.

Je remercie Mme V. Mauron pour son intervention très encourageante quand elle dit que la Ville est actrice et maître de l'accélération énergétique. C'est exactement ce que le Conseil communal veut être. Vous nous demandez à qui nous vendrons l'énergie, tout en espérant que nous ne devons pas la vendre au Groupe E. Malheureusement, ce sera le cas. Par contre, nous pouvons vendre la plus-value écologique, qui est appelée la garantie d'origine, à qui nous voulons et il existe pour cela une plateforme d'échanges.

Finalement, je reviens encore sur les propos de M. C. Rugo qui s'inquiète de la compétence d'une conseillère communale et d'un conseiller communal. Vous pensez peut-être que nous ne sommes pas les bonnes personnes pour siéger dans ce conseil d'administration. Peut-être que nous n'avons pas les compétences techniques, ni financières et ni juridiques. C'est précisément pour cela que nous aimerions adjoindre dans ce conseil d'administration, comme le prévoient les statuts, des spécialistes dans les domaines des finances, du droit ou du domaine technique et spécialisé.

Le président. Nous sommes donc saisis de deux demandes de renvoi. M. J.-N. Gex, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Gex Jean-Noël (PLR). Oui.

Le président. Merci M. J.-N. Gex. Pour l'UDC, il y a aussi une demande de renvoi, la maintenez-vous?

Wicht Pascal (UDC). Oui.

Le président. Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi de la part des groupes PLR et UDC et nous allons voter sur cette dernière.

Vote sur la demande de renvoi

Le Conseil général refuse, par 58 voix contre 11 et 1 abstention, la demande de renvoi du message n° 28.

Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 11 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la demande de renvoi: 58 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delaraz Fanny (PS), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

S'est abstenue: 1 Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 28.

Examen de détail

Article premier

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Cela peut paraître comme un détail, mais la Commission financière souhaite déposer un amendement pour définir un peu mieux la question de la transition énergétique. Elle propose, pour l'alinéa 1, la formulation suivante: "Afin d'accélérer la réalisation de projets en faveur d'énergies renouvelables et de la sobriété énergétique, la Ville de Fribourg constitue une société anonyme de droit privé. Cette société a pour mission le développement, le financement et/ou l'exploitation de projets de transition énergétique".

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Le Conseil communal s'en remet à la décision du Conseil général.

Rugo Claudio (PA). Concernant les acteurs, plutôt l'ensemble des citoyens, je voulais juste faire remarquer qu'il y avait quatre personnes dans la salle qui représentaient les citoyens, dont un est parti. C'était la remarque que j'avais oublié de faire dans mon texte.

Le président. Nous sommes donc saisis d'une proposition d'amendement. Mme la présidente de la Commission financière, maintenez-vous votre amendement?

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Oui, nous le maintenons.

Vote

Proposition d'amendement de la Commission financière visant à modifier l'article 1, alinéa 1, de la manière suivante: " Afin d'accélérer la réalisation de projets en faveur d'énergies renouvelables et de la sobriété énergétique, la Ville de Fribourg constitue une société anonyme de droit privé. Cette société a pour mission le développement, le financement et/ou l'exploitation de projets de transition énergétique".

Ont voté en faveur de l'amendement de la Commission financière (contre la version du Conseil communal): 58 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre l'amendement de la Commission financière (en faveur de la version du Conseil communal): 5 de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Tissot Lionel (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

C'est par 58 voix contre 5 et 7 abstentions que le Conseil général adopte l'amendement de la Commission financière.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations est adopté.

Article 2

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Nous avons expliqué dans les commentaires des articles comment les CHF 2 millions seront répartis.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations est ainsi adopté.

Article 3

Le présent article n'appelant pas d'observations est ainsi adopté.

Article 4

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. J'ai entendu que le Conseil général souhaite avoir un rapport un peu plus étoffé que le message.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations est ainsi adopté.

Article 5

Page Maurice (CG-PCS). Je propose, pour l'alinéa 1, l'amendement suivant: "Le conseil d'administration de la société est composé de sept membres qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, devant comprendre obligatoirement deux conseillers-ères communaux-ales de la Ville de Fribourg et deux membres désignés par le Conseil général".

Dans cette salle, plusieurs personnes sont intervenues au sujet du problème de la gouvernance de cette société. Effectivement, elle paraît assez étroite puisque l'assemblée générale est constituée par le Conseil communal (cinq personnes), le conseil d'administration est composé du Conseil communal (cinq personnes). Donc à dix personnes, ils pourraient avoir toutes les ficelles en mains. Je pense que cela serait quand même assez bien que le Conseil général puisse conserver au moins un droit de regard peut-être un petit peu plus fort que le simple rapport de gestion. Je trouverais donc assez légitime qu'il y ait, dans ce conseil d'administration, aussi des personnes désignées par le Conseil général. Ce ne serait pas forcément des conseiller-ère-s généraux-ales, cela pourrait être des personnes extérieures mais qui sont désignées par le

Conseil général. Cela me paraît légitime que le Conseil général conserve au minimum cette compétence.

Rugo Claudio (PA). Je n'ai pas lu l'article 5 de la même manière que M. M. Page. Ce n'est pas cinq membres du Conseil communal, mais il y a cinq personnes dont deux membres du Conseil communal. Il y a donc obligatoirement deux. Il faut bien lire la phrase, c'est écrit "doit comprendre obligatoirement". Ils pourraient être cinq mais cela serait presque un hold-up.

Le président. Nous sommes donc saisis d'un amendement.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal, qui a été informé du dépôt de cet amendement, respectivement d'un amendement qui allait dans ce sens, a pu en débattre cet après-midi. Il vous propose de refuser cet amendement, non pas parce qu'il souhaite écarter le Conseil général des instances décisionnelles de cette société, mais tout simplement parce que les conseiller·ère·s généraux·ales qui y siègeraient risqueraient de s'ennuyer. Il faut bien comprendre qu'il s'agit ici d'une tâche très opérationnelle, qui n'est pas vraiment très stratégique, pas très lourde non plus. Elle n'est aucunement à comparer avec, par exemple, le conseil d'administration d'Eau de Fribourg ou de SINEF où nous avons bien sûr volontairement et pro-activement proposé qu'il y ait des conseiller·ère·s généraux·ales dans le conseil d'administration. A Eau de Fribourg, vu le contexte politique et vu l'intérêt stratégique de cette société, nous avons en son temps proposé cinq conseiller·ère·s généraux·ales. Ici, c'est tout simplement par esprit pratique que nous avons considéré que cela n'apporterait pas une grande plus-value, ni pour le Conseil général, ni pour les personnes qui y siègeraient. C'est la raison pour laquelle nous avons y renoncé. Si le Conseil général veut le faire, cela ne portera pas préjudice au fonctionnement de cette société, mais cela générera des coûts supplémentaires pour deux personnes dont les jetons de présence devront être versés.

Le président. M. M. Page, maintenez-vous votre demande d'amendement?

Page Maurice (CG-PCS). Oui, M. le Président.

Vote

Proposition d'amendement de M. Maurice Page visant à modifier l'article 5, alinéa 1, de la manière suivante: "Le conseil d'administration de la société est composé de sept membres qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, devant comprendre obligatoirement deux conseiller·ères communaux·ales de la Ville de Fribourg et deux membres désignés par le Conseil général"

Ont voté en faveur de l'amendement de M. Maurice Page (contre la version du Conseil communal): 36 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté contre l'amendement de M. Maurice Page (en faveur de la version du Conseil communal): 22 Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 12 Boggian Stefania (Vert-e-s), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Jungo Adeline (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Tognola Giulia (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

C'est par 36 voix contre 22 et 12 abstentions que le Conseil général adopte l'amendement de M. Maurice Page.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations est adopté.

Article 6

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Le contenu de cet article a été largement discuté par la Commission financière, je n'ai rien à ajouter.

Rugo Claudio (PA). J'aimerais poser une question au Conseil communal. Au cas où il faudrait engager une personne, cela voudrait dire que l'on devrait modifier les statuts. Comment cela se passerait dans ce cas-là? Si vous engagez un directeur, vous devrez d'abord modifier les statuts ou pas?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Les statuts seront approuvés après la création de cette société. Ces statuts sont des statuts que vous avez certainement observés, qui sont très larges, et ils comprennent aussi la réponse à M. C. Rugo.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations est ainsi adopté.

Article 7

Le présent article n'appelant pas d'observations est ainsi adopté.

Article 8

Le présent article n'appelant pas d'observations est ainsi adopté.

Article 9

Le présent article n'appelant pas d'observations est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 57 voix contre 4 et 9 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RElCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 28 du 10 janvier 2023;
- le rapport de la Commission financière,

adopte les dispositions suivantes:

Article premier

Principe et but

¹ Afin d'accélérer la réalisation de projets en faveur d'énergies renouvelables et de la sobriété énergétique, la Ville de Fribourg constitue une société anonyme de droit privé. Cette société a pour mission le développement, le financement et/ou l'exploitation de projets de transition énergétique.

² La société a également la tâche d'offrir à l'ensemble des citoyens-nes et acteurs-trices économiques la possibilité de participer concrètement aux projets en faveur de la transition énergétique en contribuant à leur financement.

Article 2

Financement

¹ La Commune de Fribourg procède à un apport initial de CHF 800'000.-, lequel permet de constituer le capital de la société et d'apporter les fonds propres initiaux nécessaires au lancement des activités.

² Le financement des projets est prioritairement assuré par l'émission d'obligations.

³ Le remboursement des emprunts est assuré par les revenus générés par les projets de transition énergétique réalisés.

Article 3

Actionnariat

La Commune de Fribourg est l'actionnaire unique de la société anonyme.

Article 4

Surveillance et information

¹ La Commune de Fribourg exerce la surveillance sur la société dans la mesure prévue par la législation sur les communes.

² Le Conseil général prend acte du rapport de gestion.

Article 5

Conseil d'administration

¹ Le Conseil d'administration de la société est composé de sept membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, devant comprendre obligatoirement deux conseillers-ères communaux-ales de la Ville de Fribourg et deux membres désignés par le Conseil général.

² Les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale pour une durée coïncidant avec la fin de la législature en cours.

³ Pour le surplus, il est renvoyé à l'article 18 des statuts de la société.

Article 6

Personnel

¹ A sa création, la société anonyme ne compte aucun personnel. Aucun transfert de personnel n'est ainsi opéré.

² Les ressources de la Ville qui seront mises à disposition de la société devront être encadrées par des contrats-cadres rédigés sous la forme d'un Service Level Agreement (SLA).

Article 7

Droit complémentaire

Pour le surplus, l'organisation et les tâches de la société sont fixées par ses statuts.

Article 8

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur une fois que les deux conditions cumulatives suivantes seront remplies:

- approbation du présent règlement par la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle;
- entrée en vigueur des statuts de la société.

Article 9

Référendum

Le présent règlement est sujet au référendum facultatif conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 14 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 57 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 4 Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 9 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Le président. Nous faisons une pause de 20 minutes. Les personnes intéressées par la visite de la salle Susanna peuvent le faire sous la direction de M. G. Bourgarel.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.10 à 21.33 heures.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud, Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition et en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Au vu du fait qu'un instrument similaire avait été déposé au Grand Conseil et au Conseil général de la Ville de Fribourg et pour unifier les efforts dans les différents bâtiments publics cantonaux et communaux, les Services de l'Etat et ceux de la Ville se sont joints pour coordonner les réflexions et la mise en place des mesures ainsi que pour la rédaction des réponses à leurs parlements respectifs. Cette collaboration garantit ainsi les mêmes fondements et un déploiement similaire en ville de Fribourg.

Un comité de pilotage cantonal-communal pour la réalisation d'une étude de faisabilité a été composé. Conduit par le Service de l'action sociale (SASoc) du Canton, il a réuni des représentants des différents Services. Deux groupes de travail ont été mis sur pied. D'une part, un groupe technique, piloté par le Service des bâtiments du Canton, avec pour tâche notamment de préciser le périmètre, le matériel, les coûts, la mise à disposition et l'élimination, le lieu d'installation des distributeurs et les heures de travail liées à ce nouveau produit. Il a réuni des technicien-ne-s de différents Secteurs du Canton et de la Ville.

D'autre part, un groupe dit de sensibilisation et piloté par le Centre fribourgeois de la santé sexuelle devait concevoir la communication par rapport au produit choisi. Ma collègue, Mme M. Ballmer, vous renseignera sur le travail qui a été fait dans ce deuxième groupe.

Après une phase-test, le Canton et la Commune se sont joints par rapport à la définition du public cible. Les protections hygiéniques sont mises à disposition en libre accès pour permettre aux femmes de s'approvisionner, soit de manière ponctuelle pour des dépannages, soit de manière plus durable pour les femmes en situation de précarité, sans discrimination.

La Ville prévoit de mettre des protections hygiéniques à disposition du public dès l'âge de 9-10 ans, soit d'inclure les écoles primaires dans la mise en œuvre. Concernant le choix et l'emplacement des bâtiments, en règle générale, la Ville mettra un distributeur par bâtiment administratif dans un sanitaire. Le bâtiment de l'Hôpital des Bourgeois ayant plusieurs entrées, plusieurs distributeurs y seront installés. Il y aura aussi des distributeurs dans des halles de sports et des sanitaires des terrains de football et dans le Centre d'animation socioculturelle.

Par rapport au planning, un montant de CHF 40'000.- a été voté par le Conseil général dans le cadre du budget 2023. La mise en œuvre sera donc organisée à partir de fin mai 2023, pour les bâtiments administratifs, les écoles et les AES.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Comme vous avez pu le lire, le Service enfance, écoles et cohésion sociale, par son Secteur de la médecine scolaire, a également été intégré au Copil et a participé au groupe de travail sensibilisation. Ce groupe de travail et le Copil sont d'avis que des actions et mesures communes entre Etat et Ville, comme par exemple un logo qui indique les toilettes avec un distributeur de protections hygiéniques ou la sensibilisation au travers d'une brochure, ont du sens. Les calendriers de l'Etat et de la Ville n'étant pas les mêmes, ces travaux sont encore en cours. L'intégration du thème dans l'école obligatoire ressort de la responsabilité de la DFAC.

En parallèle, des éléments de sensibilisation collectifs et individuels seront développés par les secteurs de la médecine scolaire et de la communication. La Ville pourra ainsi informer la population dès que l'installation commence. Des collaborations avec d'autres partenaires, comme par exemple le Centre fribourgeois de santé sexuelle, sont en cours.

Lutter contre la précarité menstruelle, informer et sensibiliser les jeunes au sujet des règles font partie d'une politique sociale et de santé publique qui s'adresse aux personnes vulnérables, qui lutte contre la pauvreté et promeut la prévention. La Ville participe avec l'installation de distributeurs dans les bâtiments publics et avec le travail de la Médecine scolaire à la déstigmatisation du cycle biologique des femmes.

Nous sommes heureux de l'excellente collaboration entre l'Etat et la Ville. Ensemble, nous avons réussi à traiter ce sujet de manière efficace et transversale dans l'objectif de réaliser un projet pour lutter contre la précarité menstruelle et briser ce tabou.

Menétrey Fabienne (Vert-e-s). Enfin, enfin nous entendons l'élaboration de cette mise en place de ce postulat et enfin nous pouvons remercier le très bon travail du Conseil communal pour leur rapport détaillé.

Comme Mmes les conseillères communales l'ont précisé, un postulat similaire a été déposé par des élues PS au Grand Conseil. Et c'est avec une grande satisfaction que nous lisons qu'une collaboration est en place pour mettre en commun toutes les expertises afin qu'une mise à disposition des protections menstruelles soit concrétisée sur un plus grand périmètre et sur le long terme.

Grâce au travail d'analyse fait en amont, la démarche va être pérennisée. Et ça, ça fait plaisir!

Nous encourageons tous les Services concernés à prendre soin de la communication faite autour cette mise à disposition, accompagnée, également au niveau communal, d'une sensibilisation à la précarité menstruelle, encore beaucoup trop taboue.

Le postulat n° 155 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 163 (2016-2021) de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier les effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Ce postulat a été déposé au début de la pandémie pour des raisons très justifiées. Les enfants étaient fortement touchés par les mesures sanitaires, notamment avec l'enseignement à distance, la perte des contacts sociaux à l'école et, parfois, des situations de détresse, de stress et de violence même à la maison.

Les études sont univoques. Les conséquences dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie, des loisirs et de la cohésion sociale ont été importantes. Tout comme celles sur le respect des droits des enfants.

La Ville a pendant cette période finalisé sa stratégie enfance et jeunesse qui contient un catalogue de nombreuses mesures. Les mesures seront priorisées et réalisées au fur et à mesure. Selon cette planification, les budgets nécessaires seront demandés annuellement dans le budget ordinaire.

Les exemples de mesures sont le Conseil des jeunes déjà en place ou le conseil des jeunes formel qui sera concrétisé l'année prochaine -on y reviendra plus tard au point 9 de l'ordre du jour-. A noter aussi que la santé et le développement des enfants sont aussi à l'agenda de la Ville. Nous allons notamment augmenter les capacités en logopédie et psychomotricité cette année ou la prochaine année scolaire pour atténuer les listes d'attentes trop longues.

L'Etat a également mis en place des mesures supplémentaires après la pandémie. Le "plan de soutien jeunesse Fribourg" élaboré en six mois par une task-force cherche également à répondre aux effets négatifs de la pandémie.

La stratégie enfance et jeunesse, mais aussi tout le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale, est conscient des conclusions que les multiples études à ce sujet démontrent. Ces résultats font partie des réflexions que nous menons pour les priorités et les futurs projets. Nous estimons qu'une étude au niveau communal n'est pas nécessaire et que les programmes déjà en cours de l'Etat et de la Ville peuvent répondre aux défis que la pandémie a provoqués.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Vielen Dank für die ausführliche Antwort.

Es freut mich, dass die verschiedenen Angebote die Kinder und Jugendlichen miteinbeziehen. Nous savons qu'après la pandémie, les conséquences sur la jeunesse se font toujours ressentir. Il est souhaité que le Conseil général soit informé des nouvelles mesures qui vont encore être mises en place. De plus, nous souhaiterions recevoir le résultat de la consultation menée auprès de la jeunesse, qui vise à recueillir leurs demandes pour la période post-covid par le bureau de promotion des enfants et des jeunes. Nous souhaiterions également obtenir les résultats de l'enquête réalisée dans les écoles de Fribourg pour permettre de répondre aux besoins, envies et réalités des enfants.

J'aimerais savoir si, à l'école, les enfants et parents sont informés au sujet de la plateforme jeunes ou du Service de la santé publique, ou encore de la stratégie Grandir en ville de Fribourg.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Ich werde mich bei den zuständigen Personen informieren und ihnen die Antwort liefern.

Le postulat n° 163 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 169 (2016-2021) de Mmes et M. Naïma Khamel Seewer (PS), Monica Mendez (Vert·e·s), Immaculée Mosoba et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Par ce postulat, les auteurs et les cosignataires proposent de donner une suite concrète à la résolution contre le racisme, votée par le Conseil général le 29 juin 2020, en entrant dans la Coalition européenne des villes contre le racisme. Aujourd'hui, six villes en sont membres.

Compte tenu de la répartition actuelle des tâches et des compétences entre la Ville et le Canton de Fribourg en matière de politique d'intégration, respectivement en matière de lutte contre le racisme, la Ville ne peut, en l'état, prétendre à rejoindre la Coalition européenne des villes contre le racisme. La Ville de Fribourg a proposé à l'Etat de réfléchir à une adhésion commune à la Coalition des villes contre le racisme dans le cadre de l'élaboration du prochain programme d'intégration communal et cantonal, comme cela a été fait dans le canton de Neuchâtel.

La ville a néanmoins, dans le cadre de son programme d'intégration (PIF) qui découle du programme d'intégration cantonal, pu réaliser un nombre de mesures qui s'intègrent parfaitement dans la Coalition européenne des villes contre le racisme. Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale a dans ce sens réengagé récemment une personne pour le poste migration et intégration ainsi que pour le thème de la diversité et la lutte contre le harcèlement de rue et continuera de mener des actions et de soutenir des initiatives à ce sujet.

Mosoba Immaculée (PS). Nous remercions le Conseil communal d'avoir listé les différentes mesures et actions de luttes contre les discriminations et le racisme en ville. Nous notons cependant avec regret que sur le fond le Conseil communal ne juge pas possible, en l'état, de rejoindre la Coalition des villes contre le racisme pour des raisons de répartition des tâches entre les communes et le Canton. La Coalition précise bien que chaque municipalité est libre de choisir les actions qu'elle considère comme les plus pertinentes ou prioritaires. Une simple question formelle de répartition des tâches ne saurait être une raison suffisante pour refuser de rejoindre d'autres villes suisses et européennes les plus diverses. De plus, pour parler davantage du fond, nous le savons, certaines de ces mesures listées sont insuffisantes et ne permettent pas de trouver des solutions et de mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre le racisme. Partant, il est primordial qu'un échange d'expériences et d'idées se fasse avec d'autres villes, telle que la ville de Neuchâtel citée dans votre rapport final, afin d'établir un état des lieux de la politique migratoire en ville et d'établir des stratégies et d'adapter en conséquence notre programme de lutte. Après tout, c'est notre devoir en tant que commune qui fait partie des plus diversifiées du canton. Nous sommes toutefois satisfaits de lire que la Ville a proposé à l'Etat de Fribourg de réfléchir à une adhésion commune à la Coalition des villes contre le racisme et nous veillerons à ce que la Ville poursuive son action de lutte contre les discriminations et le racisme.

Le postulat n° 169 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 182 (2016-2021) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Monica Mendez (Vert·e·s) lui demandant d'évaluer l'exercice du droit de citoyenneté active des étranger·ère·s domicilié·e·s depuis au moins cinq ans dans la commune et au bénéfice d'un permis C et de concevoir des mesures incitatives

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Le Conseil communal comprend et partage le souci du Conseil général d'améliorer la participation des populations d'origine immigrée aux élections et votations. Si on part du principe que les résultats de l'étude faite à Genève et citée dans le rapport sont transposables, cette participation est inférieure à celle des autochtones à Fribourg et le Conseil communal en est conscient. Le rapport vous montre quelles sont les mesures envisageables pour améliorer la participation de cette partie de la population. Ainsi, la promotion de la participation sera faite lors des événements de la Ville, par exemple, l'accueil des nouveaux habitant·e·s. La Ville continuera aussi à mettre en œuvre des mesures à travers son programme d'intégration (PIF), dont on parlait tout à l'heure, et collaborera activement avec l'IMR (Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme) lors des prochaines élections communales afin d'informer le public cible de son droit de vote.

Mendez Monica (Vert·e·s). Nous avons pris note de ce rapport concernant l'exercice du droit de citoyenneté active des étranger·ère·s domicilié·e·s depuis au moins cinq ans dans la commune et au bénéfice d'un permis C et en sommes relativement satisfaits.

Tout d'abord, nous remercions les personnes qui l'ont réalisé ainsi que le Conseil communal pour sa réponse.

Nous comprenons les raisons pour lesquelles une étude ne peut pas être réalisée, il semble que l'enquête genevoise présentée dans ce rapport permet de ressortir suffisamment d'informations et de mesures concrètes transposables à Fribourg. A l'avenir, il s'agira surtout de les mettre en œuvre afin de garantir une cohésion sociale solide.

Le résumé de l'enquête genevoise présenté dans ce rapport fait un constat important. La participation politique est, entre-autres, liée à un sentiment d'identification et de confiance dans les autorités locales.

Nous ajoutons que la population concernée par ce postulat vit également les conséquences des décisions prises par les autorités et l'encouragement de leur participation politique est un élément essentiel pour le bon fonctionnement de notre démocratie. Pour toutes ces raisons, nous encourageons le Conseil communal d'en faire une priorité et nous le remercions pour ce rapport.

Le postulat n° 182 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 4 (2021-2026) de Mmes et MM. Laurent Woeffray, Simon Zurich, Fanny Delarze et Immaculée Mosoba (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une "Session des jeunes"

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Le Conseil général a demandé au Conseil communal de créer une "Session des jeunes", c'est l'objectif de ce postulat. Il pense que la Commune devrait mieux entendre les besoins des jeunes et leurs avis sur les projets communaux. Il propose de développer davantage l'intérêt des jeunes pour les processus de la société et de la Commune par une telle session.

Der Gemeinderat teilt die Ziele des Postulats voll und ganz. In diesem Sinne hat er die Kinder- und Jugendstrategie erarbeitet und letzten Herbst verabschiedet. Der Generalrat kann diese Strategie auf der Website einsehen. Sie wurde ebenfalls der Öffentlichkeit präsentiert.

Die Strategie enthält einen Katalog von Massnahmen. Darin enthalten sind die informellen Jugendräte, welche bereits bestehen. Ich konnte kürzlich an einem solchen informellen Rat teilnehmen und mich über die Funktionsweise, das Zielpublikum und die diskutierten Inhalte und von den Kindern und Jugendlichen vorgeschlagenen Themen und Projekte informieren. Ein spannendes Projekt, das den Kindern und Jugendlichen Raum lässt, sich auszudrücken und Ideen und Projekte zu entwickeln.

Wie Sie wissen, hat der Kanton kürzlich die erste Jugendsession auf Kantonsebene durchgeführt, die sehr erfolgreich war. Auch dort durfte ich an der Schlussveranstaltung teilnehmen. Die Jugendlichen haben in intensiver Arbeit interessante Vorschläge erarbeitet und konnten diese den Grossrätinnen und Grossräte vorstellen. Wir haben auch Vertreter·innen der Jugendsession hier im Saal.

Die Stadt Freiburg möchte in einem nächsten Schritt und als Ergänzung zu den bestehenden Angeboten und auch als Antwort auf dieses Postulat einen formelleren Jugendrat ins Leben rufen, in welchem sich Jugendliche zu kommunalen Themen äussern und daran teilhaben können. Dieses Format wird nun im Detail geplant und wenn möglich dieses Jahr umgesetzt. Der Gemeinderat ist der Meinung damit dem Anliegen des Generalrats zu entsprechen.

Woeffray Laurent (PS). Besten Dank dem Gemeinderat und auch der Verwaltung für die Redaktion dieses Postulatsberichts.

Nous ne sommes que partiellement satisfaits de la réponse donnée et de ce que le Conseil communal nous propose. Lors de la rédaction du postulat ainsi que lors du débat quant à la transmission du postulat, nous avons fortement appuyé notre volonté de voir naître une "Session des jeunes" en ville de Fribourg et non pas un "Conseil des jeunes". Pourquoi? Les expériences faites montrent qu'un engagement régulier et sur une longue durée dans un conseil des jeunes représente un seuil souvent trop haut pour beaucoup de jeunes qui n'ont pas, par exemple par leurs parents, déjà été intéressés à la politique dès leur plus jeune âge. Pour certains jeunes, un tel engagement peut même provoquer un désintérêt, ce qui va donc à l'encontre de ce qui est recherché. C'est là qu'est l'avantage d'une session des jeunes. Un engagement unique et ponctuel avec d'autres jeunes, pour pouvoir goûter pour la première fois à la politique. Vous l'aurez certainement compris: cela aurait permis d'intéresser à la politique non pas des Laurent Woeffray, Elisa Nobs, Caroline Revaz, filles et fils de, mais tous celles et ceux qui, jusqu'à présent, n'avaient pas grand-chose à voir avec la politique.

Néanmoins, nous sommes curieux·ses de voir naître prochainement le "Conseil des jeunes" en ville de Fribourg et espérons qu'il aidera à faire entendre la voix des jeunes dans toute leur diversité.

Le postulat n° 4 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 19 (2021-2026) de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition un espace visible d'affichage aux organisateurs de manifestations

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Vous avez vu que tous les rapports finaux que je vais devoir traiter sont assez longs, se décrivent sur plusieurs pages. Dans la mesure où vous avez pu les lire d'une manière attentive, je me contenterai d'en lire les conclusions.

Concernant le postulat n° 19, le Conseil communal constate que de nombreuses possibilités sont déjà offertes et proposées aux organisateurs de manifestations, pour leur permettre d'assurer la promotion et la visibilité de leurs événements. Il ne se justifie dès lors pas, à l'heure actuelle, de développer des moyens supplémentaires en la matière.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous ne sommes pas satisfaits du rapport du Conseil communal, qui ne fait qu'un état des lieux, car il ne répond pas à notre demande qui était de mettre à disposition un espace visible d'affichage aux organisateurs de manifestations, si possible, gratuitement. Mettre une affiche ou avoir un stand à un endroit très fréquenté n'est pas la

même chose. Certaines manifestations, comme les championnats romands de natation, qui ont eu lieu en 2021 à Fribourg, ont souffert ou souffrent d'un manque cruel d'attention du public.

Nous continuons de demander au Conseil communal qu'il apporte aux organisateurs de manifestations, le maximum de soutien, de visibilité pour promouvoir leurs événements.

Le postulat n° 19 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 21 (2021-2026) de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Mathilde Vonlanthen (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG-PCS), Elsa Piller (PS), Caroline Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Adrienne Salina (PLR) et Marie Giller-Zbinden (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et des personnes sexisé·e·s dans l'espace public au travers du nom des rues et emplacements en ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

A l'instar du directeur de la Police locale, je vais vous faire grâce d'une lecture intégrale du rapport final mais, une fois n'est pas coutume, mon résumé sera un tout petit peu plus long que le sien.

1. Représentation féminine dans les noms de rues et d'emplacements: état de la situation en ville de Fribourg

En ville de Fribourg, 79 noms de rues ou d'autres emplacements sont attribués à des personnalités. Une forte majorité est effectivement dédiée à des personnalités masculines. En plus des huit noms mentionnés dans le postulat, trois autres rues, routes ou places sont attribuées à des figures féminines. Cela représente 14% du total des emplacements dédiés à des personnalités.

De manière générale, on constate clairement que les modèles socioculturels en vigueur par le passé ont eu pour conséquence de n'avoir pas mis les femmes en valeur comme il se doit. La nomenclature actuelle des rues et des places n'est ainsi que peu représentative des femmes et des personnes sexisées dans l'espace public de la ville.

2. Pratiques de nomenclature en vigueur à Fribourg

Depuis le XIX^{ème} siècle, l'utilisation des typologies suivantes a été utilisée dans la nomenclature des rues:

- des toponymes locaux déjà usités (chemin du Breitfeld, route de Chamblieux, route des Daillettes);
- des réalités géographiques locales (chemin des Grottes, impasse de la Butte, chemin des Falaises);
- des liens avec des institutions ou entreprises présentes (chemin de l'Observatoire, route de la Fonderie ou des Arsenaux, chemin du Musée ou des Archives);
- des plantes (route des Acacias, chemin des Fougères, impasse des Glycines) ou des animaux (chemin des Hirondelles, chemin des Mésanges);
- des personnalités publiques reconnues.

En ce qui concerne l'utilisation de noms de personnalités, même si aucun règlement ne le formalise, la bonne pratique sous-tend de dédier des rues ou d'autres emplacements uniquement à des personnalités décédées et ayant des mérites reconnus en faveur de la ville de Fribourg ou de la société en général. A noter finalement qu'il n'existe actuellement plus d'espace sans dénomination en ville de Fribourg.

3. Position du Conseil communal et engagements pour l'avenir

Le Conseil communal est pleinement conscient de la sous-représentativité des femmes et des personnes sexisées dans les noms de rues et emplacements. Il est prêt à s'engager à mettre davantage en valeur les femmes dans l'espace public de la ville de Fribourg en donnant une meilleure visibilité aux femmes ou personnes sexisées qui ont construit notre passé ou qui ont participé à son rayonnement.

Cependant, plutôt qu'en rebaptisant des emplacements déjà dotés d'une nomenclature officielle, le Conseil communal entend appliquer des dénominations féminines pour de futures nouvelles rues qui viendront à être créées à l'avenir.

Une première et importante initiative a d'ores et déjà été prise par le Conseil communal, qui a adopté au mois de mai 2022 la dénomination d'une nouvelle "ruelle Laure-Dupraz" à proximité de l'Université de Miséricorde. Depuis peu validée par la Commission cantonale de nomenclature, cette ruelle honorera donc Laure Dupraz, pédagogue, directrice de l'école secondaire de jeunes filles de Fribourg et première professeure ordinaire de Suisse romande. La ruelle sera inaugurée au premier semestre 2023 et une communication sera faite à cette occasion.

En parallèle, un groupe de travail, composé de représentant-e-s des secteurs du cadastre et des archives, est actuellement chargé d'identifier des emplacements existants qui pourraient être dissociés d'une dénomination cadastrale existante ("séparation" physique). Ces lieux pourront

alors le cas échéant être dédiés à des femmes ou des personnes sexisées. A noter qu'il est également envisagé de mieux valoriser les noms de rues existants, notamment ceux dédiés à des femmes, par le biais de codes QR renvoyant vers des notices biographiques.

Boggian Stefania (Vert·e·s). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse, son travail et pour son engagement futur, quant à la dénomination de nouvelles rues ou emplacements en l'honneur de personnalités féminines ou sexisées, mais j'avoue qu'hormis ce point, le contenu du rapport me laisse insatisfaite.

Personnellement, j'estime que ce dernier fait état d'un manque de volonté de la part du Conseil communal sur cette question sensible.

Une phrase exacerbe plus particulièrement ma frustration et mon insatisfaction. Au point 4, vous dites "Rebaptiser un emplacement pourrait en effet être perçu comme une action intrusive, pouvant créer du mécontentement auprès des habitant·e·s, car touchant aux sentiments d'identité et d'appartenance". Je pense qu'il est assez contradictoire d'argumenter une volonté d'inaction par une peur de créer le mécontentement, sachant que le postulat est justement né d'un sentiment d'exaspération face à la situation actuelle, et qu'il demandait au Conseil Communal d'agir pour y remédier. Votre réponse résonne quelque peu comme un manque de soutien envers les signataires de cette requête, qui, je le rappelle, comprend des femmes de tous les partis réunis.

Vous parlez également de "sentiment d'identité". Il me semble très improbable que, pour prendre un exemple, les habitant·e·s du quartier de Jean-Marie Musy puissent aujourd'hui reconnaître ce dernier comme une figure exemplaire dans laquelle ils ou elles puissent réellement s'identifier.

De plus, toujours sur ce même point, vous justifiez votre phrase avec une note en bas de page qui renvoie à un article parlant d'une anecdote survenue à Genève. Dans l'article, il était justement question du fait que la rue qui a été renommée n'était pas une rue faisant référence à une personnalité masculine à la base.

Ces points évoqués me laissent le sentiment amer que ce postulat a été traité avec un manque de sérieux, sachant d'autant plus que le Secteur de la cohésion sociale de la Ville de fribourg n'a même pas été consulté sur cette question. C'est regrettable.

Le Conseil communal avait une chance d'apporter un geste symbolique fort et un soutien important à plus de la moitié de son électorat, il a décidé de ne pas le faire.

Pour terminer, sachez que bien que très déçue par le manque de volonté du Conseil communal de lancer un message fort et indispensable pour la population, je continuerai à me battre pour plus de Niki de Saint Phalle et d'Agnès Reichlen et moins de Jean-Marie Musy, car je reste convaincue que rééquilibrer la représentativité des noms de rue, c'est reconnaître à sa juste valeur la place des femmes et des personnes sexisées dans l'histoire de notre ville et rendre visible et accessible leurs accomplissements. C'est donner une chance aux prochaines générations de construire un avenir égalitaire et inclusif.

Le postulat n° 21 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 24 (2021-2026) de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports.

cf. annexe.

Le Conseil communal observe que les nouvelles technologies permettront des évolutions significatives dans la manière d'utiliser, de réserver et de gérer les infrastructures sportives. Il relève que ce genre d'infrastructure autogérée via, par exemple, une application permettrait sans aucun doute d'étendre les possibilités de pratiques sportives, tant pour la population de manière générale que pour les clubs sportifs, tout en réduisant ou optimisant leur gestion. Il relève également qu'il pourrait être intéressant de développer un projet pilote permettant de connecter et d'automatiser totalement ou partiellement une ou plusieurs infrastructures de notre commune et d'en faire ensuite un premier bilan. Enfin, le Conseil communal constate que de plus en plus de privés sont en train d'évaluer et de développer ce genre de projets.

Concernant la salle communale, le Conseil communal reste prudent quant à sa mise à disposition. Enfin, afin de garantir l'égalité de traitement entre les clubs, il rappelle qu'il subventionne en partie ceux-ci ne trouvant pas d'infrastructures dans notre commune afin de les aider à en louer, par exemple au Canton et que par l'intermédiaire du Service des sports, il est en dialogue régulier avec le Canton.

Krienbühl David (PLR). Ma collègue Véronique Grady et moi-même avons pris connaissance avec intérêt de la réponse au postulat n° 24 qui demandait d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives.

Nous sommes déçus de la réponse qui dresse finalement un état des lieux de la situation actuelle, qui est connue de tou-te-s dans le milieu sportif. Ce rapport final n'apporte concrètement en l'état aucune plus-value aux sportif-ve-s de la ville. La Ville de Berne a étendu ses horaires d'ouvertures et des salles de sport en 2005 déjà jusqu'à 23.00 heures. Je ne vois alors pas pourquoi nous ne sommes pas capables à Fribourg de faire de même. Comme je le répète souvent dans ce parlement, les problèmes au niveau des infrastructures sportives sont largement identifiés, mais maintenant il faut passer à l'action et mettre la deuxième et arrêter de ronronner.

Une extension des horaires jusqu'à 22.30 heures permettrait déjà de simplifier la vie de bon nombres de clubs sportifs de la ville. Nous encourageons ainsi le Conseil communal à aller dans ce sens et de modifier par conséquent le règlement d'utilisation des infrastructures sportives. Nous remercions néanmoins le Conseil communal pour son rapport et sa réponse à ce postulat.

Le postulat n° 24 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 (2021-2026) de Mmes et M. Elisa Nobs (CG-PCS), Giulia Tognola (Vert·e·s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Simon Jordan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre proche des Grand-Places

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

En conclusion de ce postulat, le Conseil communal est d'avis que les projets de requalification des Grand-Places et de la Gare ainsi que ses abords vont offrir une réponse adaptée aux enjeux de ce secteur, y compris en termes de mobilité. L'élaboration d'un projet spécifique de zone de rencontre à cet endroit viendrait remettre en question la planification en cours, ce qui n'est pas pertinent au vu de la situation déjà très complexe des procédures et projets actuels.

Nobs Elisa (CG-PCS). Wir bedanken uns für die Antwort auf unser Postulat und freuen uns auf die Umsetzung des Projektes.

Le postulat n° 26 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 (2021-2026) de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'une meilleure cohabitation entre les usagers de la zone piétonne et de la zone 20 au centre-ville par une meilleure signalisation et des aménagements urbains

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est d'avis que le fonctionnement des zones piétonnes et des zones de rencontre ne pose aujourd'hui pas de problème particulier, ce que démontrent de manière très claire les statistiques des accidents. Des améliorations ont déjà été apportées et seront encore proposées dans le futur, mais la situation actuelle ne demande pas de modification du marquage et de la signalisation. Une amélioration globale de la qualité de l'espace public, via les projets de requalification, permettra en revanche d'améliorer le sentiment de sécurité de tous les usager·ère·s.

Krienbühl David (PLR). Mon collègue Jean-Pierre Wolhauser et moi-même avons pris connaissance avec attention de la réponse au postulat n° 27 qui demandait d'étudier la possibilité d'une meilleure cohabitation entre les usagers de la zone piétonne et de la zone 20 au centre-ville par une meilleure signalisation et des aménagements urbains.

Finalement, la réponse est un peu: circulez, il n'y a rien à voir, ou plutôt tout va très bien Mme la Marquise. Regrettable! Je cite le rapport final: "Encore dernièrement, un accident entre une automobiliste descendant la rue de l'Hôpital et un cycliste qui traversait la zone 20 en direction de la rue de Romont a failli se produire". La conclusion du même rapport, je cite: "Le Conseil communal est d'avis que le fonctionnement des zones piétonnes et des zones de rencontre ne pose aujourd'hui pas de problème particulier, ce que démontrent de manière très claire les statistiques d'accidents". Néanmoins, les statistiques ne reflètent malheureusement pas toujours la réalité. Il y a des accidents qui ne sont parfois pas décomptés dans ces dernières. Les statistiques d'accidents sont donc peut-être encore bonnes aujourd'hui, tant mieux d'une certaine manière, mais le fonctionnement actuel n'est de loin pas optimal et peu sécurisant, vous l'avez vous-même reconnu, notamment pour les piéton·ne·s. Et on ne peut pas balayer d'un simple revers de main cette problématique ressentie par une large frange de la population. Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Le postulat n° 27 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 (2021-2026) de Mme et M. Simon Zurich (PS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'attirer de nouveaux médecins de premier recours sur le territoire communal

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Effectivement, ce postulat a été traité par Service d'urbanisme et architecture. La demande était de pouvoir inscrire des demandes d'installations de cabinets de médecins dans l'une des différentes couches de la planification du territoire. Ceci, comme vous avez pu le voir, est quasiment impossible dans le cadre du Plan d'aménagement local (PAL). Par contre, dans le Plan

d'aménagement de détail (PAD), en collaboration, il est possible de ne pas inscrire directement des cabinets médicaux. En discutant avec les développeurs, on peut les inviter à offrir des activités de cet ordre-là. En outre, nous avons inscrit dans le PAL un plan du dosage de fonction. C'est ce plan-là qui impose aux propriétaires de mettre à disposition des locaux. Ce plan de dosage de fonction doit être respecté. Cela ouvre donc la possibilité à des médecins de s'installer dans des locaux appropriés. En revanche, il n'est pas prévu que le Conseil communal agisse directement pour et au nom des médecins. On aimerait que cela soit régulé par le marché.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal de sa réponse. J'ai pu constater que la durée de la lecture du rapport correspondait au moins au temps de mise en attente d'un·e habitant·e du quartier du Schoenberg cherchant un médecin généraliste. Je raccroche.

Le président. Merci Mme A. Butty Revaz. Je viens d'apprendre que vous fêtez aujourd'hui votre anniversaire, je vous félicite au nom de nous tous. (Applaudissements).

Delaloye Sophie (PS). Je prends la parole au nom de M. S. Zurich cosignataire dudit postulat. D'abord, un grand merci au Conseil communal pour son travail et son rapport. Il y a une phrase qui nous a beaucoup réjoui, je la cite: "Dans ce cadre, la possibilité d'attirer de nouveaux médecins de premier recours peut être envisagée tant du point de vue du développement économique que du point de vue de l'utilité publique". Si cela est donc possible, faisons-le et vite, merci.

Le postulat n° 32 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 33 (2021-2026) de Mmes et MM. Simon Zurich, Samuel Jordan (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Lea Wattendorff (Vert·e·s) et Christophe Giller (UDC) lui demandant de présenter un rapport évaluant les charges de ville-centre supportées par la Ville de Fribourg

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Je vais aussi mettre en avant quelques éléments de ce postulat et pas le lire dans son ensemble.

Tout d'abord, il faut constater que plusieurs analyses en Suisse ont déjà été faites, à des périodes différentes, avec des périmètres qui varient suivant l'environnement politique de chaque ville, difficilement reproductibles à l'identique. C'est donc un travail de longue haleine qui nécessite de définir le périmètre thématique et géographique de l'analyse, de posséder une

base comptable commune, de préciser les objectifs d'analyse techniques et politiques des résultats obtenus. C'est d'autant plus compliqué quand on fait une comparaison comptable nécessitant un même type de plan comptable, ce qui est maintenant possible grâce à MCH2. Cela dit, cela demande une grande force de travail et une réflexion très poussée sur le périmètre d'étude.

Le Conseil communal a donc proposé l'introduction d'un montant au budget 2023 pour la réalisation de cette analyse par des mandataires externes, si nous en avons besoin. Le Conseil communal effectuera les analyses demandées par le biais de son mandataire sous la coordination du Service des finances. L'objectif est de fournir les résultats de ces analyses à l'horizon 2024-2025. Aujourd'hui, les travaux sont en cours.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de nous concerter entre co-postulants, mais je pense que l'on ne peut que se réjouir du fait que le Conseil communal prend cette question au sérieux, fonder énormément d'attentes sur ce qui nous sera soumis ultérieurement et espérer qu'il en ressortira, en fait, tous les avantages dont bénéficie la ville de Fribourg et les communes voisines d'avoir un Centre cantonal fort, afin de jeter les bases d'un futur Grand Fribourg.

Jordan Samuel (PS). On se réjouit également de la réponse et on est très impatients d'avoir les résultats. Puis-je me permettre de poser une question: y a-t-il déjà eu des premiers contacts pris avec un mandataire ou est-ce qu'il y aura un appel d'offres, comment cela va-t-il se passer?

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Comme je l'ai dit, la phase de définition du périmètre, des buts et des objectifs à atteindre est longue et fastidieuse. Nous sommes donc encore dans cette phase-là et nous devons absolument savoir quel cadre mettre autour de cette étude avant de donner un mandat, puisque celui-ci fixe les objectifs clairs. On est donc encore pour l'instant dans la phase de recherche et d'analyse.

Le président. Merci M. le vice-syndic pour cette réponse supplémentaire.

Le postulat n° 33 est ainsi liquidé.

-
- 17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 (2021-2026) de Mmes Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) et Bettina Noll (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de revoir le mandat donné par Fribourg Tourisme à une entreprise privée quant à l'utilisation du train touristique afin de réduire ses émissions sonores et polluantes**

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Tout en rappelant que le Conseil communal confirme le positionnement de la durabilité au cœur de son action, la Ville n'a pas la compétence de statuer sur le sujet. Elle a cependant relayé ce postulat à l'Agglomération qui, par ailleurs, a été saisie elle-même d'un postulat de son propre Conseil. En outre, la Ville a sollicité l'autorité concessionnaire, c'est-à-dire l'Etat, à ne pas le faire circuler à la rue de Lausanne tant qu'il a une autorisation bruyante et polluante.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Bien que notre postulat ait été traité comme une patate chaude, je remercie avec ma co-dépositaire, Mme B. Noll, le Conseil communal des réponses apportées et des démarches entreprises. Le sujet a été sur la table du comité de l'Office du Tourisme et j'en suis très contente avec même une modification du trajet. En 2023, le mini-train ne passera plus par la zone piétonne de la rue de Lausanne et la propulsion diesel du véhicule sera repensée.

Par contre, je mets en garde nos autorités. En effet, le trajet choisi notamment entre le pont de Berne et la porte de Berne ou en Basse-Ville met à mal la patience des habitant·e·s avec le bruit et la pollution mais également celle des chauffeurs de bus qui doivent manœuvrer durant de longues minutes pour pouvoir se frayer un chemin lorsqu'ils se retrouvent en face du petit train qui ne peut pas reculer. Le trajet serait peut-être à revoir au vu de la sécurité des piéton·ne·s et qui plus est des enfants, dans certains endroits stratégiques et étroits.

Nous nous concerterons donc avec nos collègues de l'Agglomération pour d'éventuelles démarches supplémentaires et nous nous adresserons aux services compétents.

Le postulat n° 39 est ainsi liquidé.

18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 40 (2021-2026) de Mmes et M. Amélie Baechler (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS) et Josée Cattin Kuster (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de renforcer la lutte contre la pollution lumineuse nocturne

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Vous aurez constaté que la révision du règlement sur les enseignes sera entreprise et que le règlement lumière sera encore à établir. Pour ce faire, le Conseil communal se reposera sur une stratégie globale de la gestion de la lumière sur son territoire qui est en cours de finalisation. Au moment de la rédaction de cette réponse, le Grand Conseil n'avait pas encore modifié la loi sur l'énergie visant à réduire, entre autres, la pollution lumineuse. Cette nouvelle base légale sera bien sûr prise en considération.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Nous remercions les auteurs du rapport final établi en réponse à notre postulat n° 40. A l'heure, en effet, où le Grand Conseil vient d'accepter une modification de la loi sur l'énergie visant à réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie, nous avons apprécié de lire la volonté manifeste du Conseil communal de prendre en compte les enjeux y relatifs. Des pas dans la bonne direction ont été faits, tel que par exemple le Plan lumière mis à l'enquête publique avec le PAL en 2020. Nous sommes en revanche déçus par le manque de précisions quant au calendrier de mise en œuvre.

Entre la refonte du règlement sur les enseignes et la mise en œuvre d'un nouveau règlement lumière, il y a fort à craindre que les bases légales se fassent encore longtemps attendre avant de produire un impact positif sur la consommation d'énergie et sur les plantes et espèces animales touchées par la pollution lumineuse.

La sensibilisation et l'information sont des leviers importants. A ce titre, le guide des bonnes pratiques envoyé aux commerçant·e·s de la ville est une mesure tout à fait pertinente. Cependant, nous encourageons le Conseil communal à tout mettre en œuvre pour que la stratégie lumière lancée en 2020 bénéficie sans retard d'une base légale qui permette d'atteindre rapidement et complètement les objectifs de développement durable de la Commune, du Canton et de l'ONU.

Le postulat n° 40 est ainsi liquidé.

19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 41 (2021-2026) de M. Guy-Noël Jelk (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'aménager une place de street workout (barres de traction) dans les jardins du Domino

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports.

cf. annexe.

Le Conseil communal observe que des possibilités qui s'inscrivent dans le sens des postulants existent. Si ces éléments sportifs, tels qu'ils ont été cités: barres de traction et street workout, devaient se concrétiser un jour, ceux-ci feraient l'objet d'une petite consultation avec les différents public-cibles que sont: l'Association du quartier concerné, les Ecoles et la Commission des sports. Le Conseil communal précise cependant qu'actuellement, aucune rubrique de fonctionnement ou d'investissement ne prévoit l'acquisition de ce type d'agrès, ni le financement des travaux nécessaires à son implémentation.

Jelk Guy-Noël (PS). La lecture de la première page de la réponse du Conseil communal m'a fortement réjoui car celle-ci arrivait à la même constatation que moi. Les barres de traction demandées trouvent un emplacement dans la région du Domino, on y ajoute même de nouveaux engins et un banc actif intergénérationnel, afin de favoriser une pratique sportive

mixte et inclusive pour une pratique sportive libre et spontanée. J'ai applaudi des deux mains mais en lisant la conclusion en cinq lignes et demi, comme un soufflé que l'on sort trop tôt du four, mon enthousiasme est retombé très rapidement. Le Conseil communal va dans le sens "des postulants", merci de me voir à double, mais j'étais le seul postulant, et le Conseil communal de poursuivre dans mon désarroi: "Si ces éléments devaient se concrétiser un jour", et pour finir de m'assommer: "aucune rubrique de fonctionnement ou d'investissement ne prévoit l'acquisition de ce type d'agrs, ni le financement des travaux nécessaires à son implantation".

En résumé, c'est une bonne idée, me dit le Conseil communal, mais celle-ci se réalisera aux calendes grecques. Expression utilisée par l'Empereur Octave-Auguste en 50 avant Jésus-Christ qui signifie "jamais". Je suis franchement déçu de la conclusion du Conseil communal.

Le postulat n° 41 est ainsi liquidé.

20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 (2021-2026) de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la possibilité d'inscrire le centre historique médiéval de Fribourg au Patrimoine mondial de l'Unesco

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal a exposé de manière détaillée les réflexions au sujet d'une inscription du centre historique médiéval de notre ville au Patrimoine mondial de l'Unesco. Au terme de la lecture, vous aurez constaté que l'effort a été entrepris, avec un échec, et qu'une nouvelle candidature sera tout probablement de nouveau vouée à un échec. Les conclusions dans la réponse sont assez parlantes.

Rugo Claudio (PA). Pour rebondir sur ce qu'a dit Mme A. Burgener Woeffray, en ayant quand même été perturbé par certains Vert·e·s, cela fera trois échecs parce que je n'ai pas réussi à lire l'entier du rapport. Je rentrais de vacances de Cuba, cela a dû être le jet-lag. Justement, j'ai été à Trinidad, la ville à laquelle je faisais référence, j'ai quand même pu lire les conclusions grâce à M. D. Stulz. Parce que quand j'ai reçu la convocation ... s'il vous plaît, si vous voulez prendre la parole vous appuyez sur le bouton ... Quand j'ai reçu la convocation, eh bien on parle de politique inclusive, hommes-femmes, moi j'aimerais aussi que vous m'incluez, que vous me fassiez la place tant dans les Commissions que dans les convocations, parce que vous voyez le rapport, c'est le dernier. Si vous regardez encore plus loin, le postulat, c'est le dernier. Or, quand on arrive en dernier on ne se concentre pas. Moi, j'ai tourné la page, je n'ai pas pu lire. Maintenant je fais part de mon degré de satisfaction, s'il vous plaît.

Là, j'ai quand même fait des ... alors je n'ai pas vu beaucoup ... en fait, tout ce qui a été repris dans ces six pages, je le suppose, c'est exactement ce que j'avais entendu. Comment 28 membres du Conseil général peuvent voter non à un sujet aussi important que ça alors que ce n'était pas le mien, c'était de Buman en 2003? Vous l'avez assez dit, vous avez fait tout l'historique. Comment 28 personnes peuvent dire non? Et bien parce qu'ils ne votent pas par rapport à l'objet, ils votent par rapport à la personne. Je demande aux conseiller-ère-s d'avoir une conscience et de voter sur les objets et pas sur les personnes qui les présentent.

Secundo, le Conseil communal s'est mis comme 29^{ème} personne parce qu'elle a fait exactement la même chose en disant que cela coûtait trop cher. C'était l'argument développé ici, si je ne me trompe pas, par M. S. Jordan du groupe socialiste. Et, justement, je vais rebondir. Vous dites que cela coûte cher, il existe des chemins de traverse pour arriver à des bons résultats pas chers. Le Conseil communal pourrait envisager pour beaucoup de ces postulats qui ont été refusés ce soir pour des questions de temps ou des questions d'argent, des chemins de traverse. Cela serait, par exemple, engager, donner cet objet de thèse à un jeune historien à l'Université. Et voilà, l'affaire serait réglée, cela ne coûterait pas cher, et on pourrait aller de l'avant. Vous avez encore cinq ans parce que j'ai vu que c'est en 2027 que la prochaine liste se fera.

Le président. M. C. Rugo, il faudrait terminer parce que vous parlez déjà depuis plus de deux minutes.

Rugo Claudio (PA). La dernière remarque, ce sont les remparts. Les remparts n'ont jamais été cités, ils ont été rénovés depuis 2003, c'est donc une force qui n'a pas été développée.

Le postulat n° 43 est ainsi liquidé.

Motion d'ordre

Delaloye Sophie (PS). Je souhaite déposer une motion d'ordre. Compte tenu de l'heure et du programme encore chargé, je vous demanderais de voter sur le fait de remettre nos discussions non pas aux calendes grecques, mais au lendemain pour la suite de nos débats.

Page Maurice (CG-PCS). Je souhaitais demander la même chose.

Le président. Nous sommes donc saisis d'une motion d'ordre qui demande de terminer la séance ici et de continuer nos débats demain soir.

Wicht Pascal (UDC). Je m'exprime en mon nom personnel. Je m'opposerai à cette motion d'ordre. Il ne reste plus que des transmissions sur des propositions et des postulats. Je pense qu'il n'y aura pas grand monde demain soir si nous n'avons que cela à traiter. On a eu un seul message à traiter ce soir. Si on n'arrive pas à tout traiter en une soirée, c'est quand même un peu problématique. Pour moi, s'il reste des points que nous n'arrivons pas à traiter ce soir, ils doivent être repoussés à une séance ultérieure, mais certainement pas à une séance demain soir.

Vote sur la motion d'ordre

Le Conseil général refuse, par 32 voix contre 30 et 7 abstentions, la motion d'ordre demandant de reprendre les débats demain soir.

Ont voté Oui: 30 Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté Non: 32 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Bassil Rana (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

21. Décision quant à la transmission:

A. des propositions

Le président. Lors de ses séances des 16 novembre 2022 et 18 janvier 2023, le Bureau a qualifié tous les instruments parlementaires figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, je demande si la recevabilité de l'un ou l'autre des instruments parlementaires figurant à l'ordre du jour est contestée.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère les deux propositions, ainsi que tous les postulats qui suivent comme recevables. Je pars du principe que vous me donnerez la parole pour la position du Conseil communal quant à la transmission de chacun-e des instruments parlementaires.

Le président. Oui. Nous n'examinons en ce moment que la recevabilité des instruments parlementaires avant d'en voter la transmission.

- n° 10 de Mme et M. Jean-Marie Pellaux et Monica Mendez (Vert·e·s) demandant une modification des articles 105 al. 1 et 106 al. 1 du règlement du personnel de la Ville de Fribourg relatifs au congé de paternité

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous recommande de ne pas transmettre cette proposition pour les raisons suivantes.

A première vue, l'argumentaire avancé par les auteurs de la proposition semble plausible, sauf qu'ils oublient un élément essentiel. S'ils disent que cette proposition charge le Conseil communal de maintenir ce qu'avait voté le Conseil général en 2019, c'est à dire "30 jours de congé de paternité payé par la Ville de Fribourg", c'est faux. Ce que le Conseil général voulait, c'est tout simplement octroyer 30 jours de congé de paternité et non pas payés par la Ville de Fribourg parce que cet élément-là était totalement secondaire dans la discussion portant sur la durée du congé de paternité. Je rappelle qu'à l'époque le congé de paternité était de 10 jours. Le Conseil communal avait proposé 20 jours dans son projet de règlement de portée générale, donc le règlement du personnel. Ce congé a été porté à 30 jours par le Conseil général. Nous sommes, avec les 30 jours, parmi les villes les plus généreuses et nous en sommes tout à fait satisfaits et tout à fait fiers mais nous considérons aussi qu'il y a un autre élément que l'élément financier, c'est-à-dire l'élément du fonctionnement de l'administration. Si vous avez des personnes qui sont absentes durant six semaines, parce que 30 jours c'est six semaines, à quoi vous ajoutez encore les cinq à six semaines de vacances qu'ont les collaborateur·rice·s, à quoi vous ajoutez encore, si cela se trouve, des congés spéciaux qui ont été introduits de manière assez généreuse aussi dans le règlement sur le personnel, on est confronté à des incidences sur la charge de travail des autres collaborateur·rice·s qui doivent reprendre les tâches des personnes absentes. On a aussi parfois, si des personnes ne peuvent pas reprendre la tâche parce qu'il n'y a qu'une personne qui peut la remplir, par exemple des chefs de projet qui sont en charge d'un projet particulier et qui ont travaillé dessus durant de nombreuses années ou de nombreux mois, on ne peut pas simplement les remplacer d'un jour à l'autre. Toutes ces absences-là conduisent donc à des prolongements et des retards dans le travail. Il faut en être conscient aussi. Avec 30 jours, on a une solution qui est déjà très généreuse. Je le répète, on est parmi les villes les plus généreuses de toute la Suisse avec ces 30 jours, six semaines de congé de paternité.

Nous estimons qu'il est excessif aujourd'hui de porter ce congé de paternité à 40 jours avec le seul prétexte que la loi fédérale aurait changé et que financièrement, cela n'aurait aucune incidence sur la Ville de Fribourg. Cet argument est réducteur et nous ne pouvons que vous inviter à refuser la transmission de cette proposition.

Un dernier élément encore, nous souhaitons faire un bilan des congés de paternité de 30 jours à la fin de cette législature pour avoir une vue d'ensemble sur cinq ans puisqu'évidemment ce sont des choses qui ne se produisent pas aussi souvent qu'un congé maladie. Après deux ans, il est donc difficile de faire un premier bilan sur l'incidence sur le fonctionnement de l'administration.

Mendez Monica (Vert·e·s). Permettez-moi tout d'abord une contextualisation. En 2019, le Conseil général de la Ville de Fribourg avait traité de la question du congé de paternité pour les

employés de la Ville dans le cadre de la révision du règlement du personnel. Ce congé était finalement passé de 10 à 30 jours.

Entre-temps, la loi fédérale a changé. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les pères peuvent désormais prendre un congé payé de deux semaines dans les six mois qui suivent la naissance ou l'adoption de leur enfant.

Notre Ville a récemment adapté son règlement et désormais le nombre de jours effectivement indemnisés par celle-ci est passé de 30 à 20 jours, le congé reste fixé à 30 jours -ça j'ai bien compris-. Ce qui change est la participation financière de la Ville, et j'insiste, les dix jours restant sont pris en charge financièrement par la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain. Cela pourrait sembler être une très bonne nouvelle pour les finances de la Ville, mais notre groupe souhaite profiter de cette occasion pour faire avancer l'égalité et les politiques familiales d'un pas supplémentaire.

Pourquoi 40 jours? Nous ne proposons pas 40 jours parce que cela nous chante ou parce que nous nous sommes laissés inspirer par la période de carême qui approche. S'il est vrai que 30 jours sont un minimum requis pour tendre vers un congé parental, 40 jours permettent de faire un pas supplémentaire vers une société égalitaire. Il s'agit en effet de permettre aux familles d'avoir le temps nécessaire pour appréhender la parentalité. Comme le disait en 2019 mon collègue, Oliver Collaud: "l'essentiel du congé de paternité de 40 jours n'est pas de donner du temps au père pour être auprès de son enfant mais réside dans la possibilité qu'elle offre aux parents, de concert avec le congé de maternité, d'appréhender ensemble dans un espace-temps et en vivant une même réalité cette question de la répartition des tâches et d'établir ensemble un projet familial et économique commun".

En d'autres termes, les 40 jours proposés relèvent d'une société plus égalitaire. Evidemment, nous aurions préféré sauter l'étape des discussions autour du congé de paternité et passer directement aux débats sur un congé parental. Mais, bien que les nouvelles du jour concernant le dossier au niveau fédéral sont particulièrement réjouissantes, nous en sommes encore loin. L'histoire montre que dans ce pays, pour faire avancer les politiques familiales, il faut convaincre de larges bords politiques et cela prend du temps. Pour ce faire, d'autres acteurs et institutions doivent faire preuve d'exemplarité. Un certain nombre d'organisations du secteur privé ou parapublic ont déjà pris de l'avance et proposent des conditions de travail compétitives pour les employés. La multinationale Johnson & Johnson l'a bien compris en mettant en place huit semaines de congé de paternité et chez l'Association transports et environnement (ATE) Suisse, qui vit des cotisations de ses membres, celui-ci s'élève à dix semaines.

La présente proposition charge donc le Conseil communal de maintenir ce qu'avait voté de principe le Conseil général en 2019 et d'intégrer 40 jours de congé de paternité pour les employés de la Ville de Fribourg. Les 30 jours financés jusqu'à présent par la Ville s'ajouteraient à la nouvelle loi fédérale et les pères employés par la Ville pourraient donc bénéficier d'un total de 40 jours de congé de paternité.

Pour conclure, en 2019, notre Conseil général a montré que notre collectivité peut donner l'exemple et fixer des politiques publiques ambitieuses visant à la réalisation de l'égalité. Ce soir, nous avons la possibilité de rester cohérent et d'aller plus loin dans ce projet de société, sans

prétérir les finances de la Ville. En effet, j'estime que cette proposition est supportable. La récente votation fédérale représente une opportunité pour améliorer la vie des personnes qui travaillent et pour avancer une politique communale progressiste, oserais-je dire de gauche. Deux ans plus tard, nous avons la possibilité de faire un geste qui aura des conséquences positives à long terme pour tou·te·s. Une fois encore, montrons l'exemple.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). C'est avec circonspection que notre groupe a pris connaissance de la proposition n° 10.

Le congé de paternité de 30 jours a été introduit en 2019 pour les pères de la Ville de Fribourg, ce qui est rappelé dans la proposition. Le groupe Le Centre/PVL avait eu un rôle très actif pour cette avancée qui est saluée. Un congé de paternité de deux semaines a été introduit sur le plan fédéral et est entré en vigueur en 2021.

Le groupe était quelque peu emprunté par la proposition et surtout l'argument fallacieux et prétexte en invoquant que, je cite: "La présente proposition charge le Conseil communal de maintenir ce qui avait été voté en 2019, c'est-à-dire 30 jours de congé de paternité payés par la Ville de Fribourg". Le texte voté, soit l'article 105 dudit règlement octroie aux pères la possibilité de bénéficier d'un congé de paternité de 30 jours, ce qui est garanti actuellement. La proposition de faire passer ledit congé à 40 jours avait déjà été évoquée par le groupe Vert·e·s à l'époque. Il est donc trompeur de prétendre que la proposition viserait à faire respecter le vote du Conseil général de l'époque, ce qui laisserait croire que ce n'est pas le cas actuellement.

A titre personnel, je me distancie très fortement de l'argumentation qui a été soutenue par le Conseil communal ce soir, notamment sur les difficultés organisationnelles liées à l'absence de personnel.

Cela dit, notre groupe comprend la volonté de vouloir étendre ce congé "à défaut de pouvoir légiférer sur un congé parental", comme c'est souligné dans la proposition, mais encore une fois l'argumentation évoquée à l'appui de cette proposition n'est pas convaincante, et le but visé, soit l'introduction indirecte d'un congé pour les parents qui faciliterait la conciliation ainsi qu'une répartition égalitaire des activités de prise en charge, resterait éloigné.

De notre point de vue, il serait plus opportun d'agir au plan cantonal comme l'ont fait les cantons de Genève et Neuchâtel, le canton de Vaud leur ayant emboîté le pas l'an dernier ou au plan fédéral. Comme l'a évoqué Mme M. Mendez à l'instant, il y a du mouvement puisqu'aujourd'hui même la Commission fédérale pour les questions familiales a prôné l'introduction d'un congé parental de 38 semaines en définissant certaines modalités.

Enfin, nous questionnons le timing de cette proposition. Ce dernier nous apparaît maladroit et peu opportun. La situation actuelle est de plus en plus tendue pour les ménages et tout en ayant conscience du rôle "modèle" de l'administration communale comme employeuse, nous nous interrogeons sur le signal que nous allons envoyer aux habitant·e·s de notre ville. Nous avons lors des dernières séances augmentés nos jetons de présence, augmenté le budget pour l'indexation des salaires des employés de la Ville. Ce soir nous avons créé deux sièges au sein du Conseil d'administration d'une société de droit public pour mieux "encadrer" l'activité de la SA et vous voulez à présent faire passer le congé de paternité à 40 jours. Certains vont commencer

à avoir le sentiment que notre Conseil général n'est là que pour favoriser et choyer une minorité de la population.

Pour cette raison, notre groupe n'entend pas soutenir la transmission de la proposition.

Le président. Je vous demande d'être plus bref dans vos interventions. J'ai un peu laissé aller le chronométrage, je n'étais pas très rigoureux ce soir, et c'est peut-être difficile de revenir à plus de rigueur. Je je vous demande quand même de vous donner la peine d'être concis.

Boggian Stefania (Vert-e-s). Je ne pouvais juste pas laisser l'argumentaire de M. T. Steiert passer sans prendre la parole. Je crois que les femmes font ce que vous dites depuis des années et cela se passe très bien. Elles le font toutes seules. Je pense donc qu'il va falloir construire un autre argumentaire parce que ça, ce n'était vraiment pas convaincant et c'était insultant.

Rugo Claudio (PA). Je voulais juste intervenir, on travaille beaucoup trop en Suisse, c'est noté. A 40 ans, à 50 ans, tout le monde tombe en dépression. Chaque jour que l'on gagne pour ne pas travailler, et j'en suis la preuve vivante, c'est tout ce que l'on fait de bien pour l'humanité. On n'est pas né sur terre pour travailler. On le fait par nécessité, mais je crois que l'on peut l'éviter. D'ailleurs, je fais souvent référence à l'hémisphère sud et je crois que le Conseil communal, en tout cas à sa tête, se rapporte plus à l'hémisphère nord. Si on va au Nord, en Suède, c'est 480 jours de congé de paternité. Je crois donc qu'avec 30 jours on y est, on est dans la règle, on va donc soutenir cette proposition.

Vote

Le Conseil général décide, par 31 voix contre 22 et 17 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 10 de Mme et M. Jean-Marie Pellaux et Monica Mendez (Vert-e-s).

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 22 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 17 Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Woeffray Laurent (PS)

- n° 11 de MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR) et José Uldry (UDC) demandant au Conseil communal de modifier l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal doit une nouvelle fois proposer le refus de la transmission de cette proposition. Ceci pour la raison suivante: le stationnement sur l'espace public constitue un usage accru. En allemand, on parle de "gesteigerter Gemeingebrauch" et un tel usage accru est payant. Que cela soit payant, c'est communément admis, c'est aussi ce que prévoit la législation cantonale sur le domaine public.

L'occupation par une personne privée du domaine public a un prix qui doit être d'autant plus important lorsque l'on se trouve dans un contexte urbain à fortiori lorsqu'il s'agit d'un espace exigü, comme c'est le cas dans notre ville qui compte environ 40'000 habitant·e·s sur une surface de 8.9 km² dont la moitié est inconstructible. Dans ce sens-là, la proposition n° 11 va à l'encontre de la politique de mobilité de notre ville qui consiste à ne pas privatiser le domaine public mais à le mettre à disposition du plus grand nombre possible. C'est une mesure incitative également, comme cela est reconnu par la planification supérieure de l'Agglomération et la législation communale.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je m'excuse d'avance, je n'arriverai pas à être bref pour un tel sujet, ni après ce que l'on vient d'entendre, ni après ce qui a été dit lors de la dernière séance de notre Conseil où on a entendu les réelles intentions de la majorité de Gauche. Des déclarations qui nous ont inquiétés.

D'abord le directeur de la Mobilité qui nous expliquait clairement que la Ville ne voulait plus des clients, ni des pendulaires, qui étaient motorisés et que le mécontentement général sur la mobilité en ville de Fribourg était signe qu'il faisait bien son travail.

Etes-vous réellement conscient que, pour faire tourner les entreprises, l'administration, le commerce local présent sur le territoire communal, nous avons besoin des gens de l'extérieur? Votre ambition pour la ville de Fribourg est-elle celle d'une capitale cantonale ou d'une bourgade que l'on évite?

- si votre but est d'isoler, de fermer l'accès au centre-ville aux employés qui font tourner les entreprises et l'administration, aux clients qui font marcher l'économie locale et les restaurants, et même aux habitants qui y vivent et paient des impôts;
- si votre but est de baisser l'attractivité du centre-ville, de poursuivre la diminution de la population et de promouvoir la fermeture des commerces, à l'image des trois enseignes qui ont déjà annoncé depuis le début de l'année leur départ dans la seule rue de Lausanne, avec un constat unanime, celui d'une clientèle qui se plaint d'un manque d'accessibilité;
- si votre but est que tous les beaux projets de la Commune soient vampirisés par une politique de mobilité dogmatique, qui clive et qui annihile tout ce qui est entrepris, par la Commune comme par les privés, pour le dynamisme et l'attractivité.

Alors oui, dans ce cas, M. le directeur de la Mobilité, vous faites très bien votre travail.

Nous avons également eu droit au procès d'intention du représentant du groupe socialiste, qui a prétendu que les partis dénonçant les mesures de mobilité ne défendraient pas les intérêts de la ville de Fribourg. Nous ne sommes pas dupes, c'est uniquement dans le but de se déresponsabiliser du ras-le-bol actuel.

Regardez la vérité en face.

Regardez l'attractivité de notre commune, qui perd ses commerces et sa population, à l'inverse d'autres capitales cantonales et d'autres villes du canton. Regardez le récent sondage du TCS. Ecoutez les gens, qui déménagent, qui préfèrent aujourd'hui aller en périphérie ou plus loin. Ecoutez les représentant·e·s des commerces et des restaurants qui constatent une perte d'attractivité.

Vous ne pouvez plus nier le ras-le-bol et vous ne pouvez plus nier que c'est votre politique qui en est la cause.

En matière de stationnement, la votation communale de juin 2021 en est une parfaite illustration. Nous avons voté sur une initiative portée par une seule personne, une initiative extrême, une initiative combattue par l'ensemble des partis. Pourtant, elle a récolté plus de 45% des voix. Les voix d'électeur·rice·s de la ville de Fribourg, qui paient leurs impôts et qui méritent d'être entendus. 45%, c'est plus que la minorité de ce Conseil. Autrement dit, même des électeurs de gauche ont voté pour cette initiative. Pas pour la soutenir, mais pour dénoncer une politique de mobilité clivante. Un véritable camouflet.

J'en viens à la proposition. Car au lendemain de ce vote, le directeur de la Mobilité annonçait qu'il avait compris le message et qu'il ne toucherait pas aux horaires de perception de la taxe de stationnement. Il ne lui aura fallu qu'une année et demie pour trahir cette promesse. Certainement pas de quoi l'empêcher de dormir.

La Ville de Fribourg a ainsi décidé d'élargir les horaires de perception de la taxe de stationnement dès 2023, à partir de 07.30 heures au lieu de 08.00 heures le matin et jusqu'à 19.30 heures au lieu de 18.30 heures le soir.

L'exaspération était déjà présente mais cette décision a été prise sans aucune consultation préalable. Evidemment qu'une telle manière de faire, d'imposer, crispe et n'est pas acceptable.

Après la manière, c'est la justification qui choque. Si les revenus des parcomètres sont en baisse, c'est à cause de votre politique de stationnement uniquement. C'est votre choix politique qu'il ne revient pas de faire porter à l'attractivité de la ville. On peut douter du reste de l'effet financier, dès lors qu'il faudra effectuer des contrôles, et avoir du personnel plus longtemps sur le terrain. Si la Ville veut vraiment renflouer ses caisses sur cette voie, elle devrait plutôt réaliser un parking en ouvrage au centre-ville.

Quant à prétendre se rapprocher des conditions des parkings privés, on frise la mauvaise foi. Si la Commune le voulait réellement, alors qu'elle offre la première heure de stationnement comme le font ces parkings et qu'elle dispose de places supplémentaires.

Cher·ère·s collègues, la décision d'augmenter les horaires pour percevoir la taxe sur le stationnement est en réalité injustifiée. Le montant de la place à l'heure est déjà l'un des plus élevés de Suisse, au-delà des recommandations du Surveillant des prix. La politique de suppression des places constitue déjà une mesure suffisante, pour autant qu'elle s'accompagne d'alternatives crédibles en transports publics. Cette mesure d'extension est celle de trop. Avec elle, adieu à la clientèle qui, au sortir du travail décidait de faire ses courses dans les commerces de la ville, de se retrouver le temps d'un apéro, d'un souper, d'une soirée dans les restaurants de Fribourg.

Le président. M. S. Murith, il faudrait terminer.

Murith Simon (Le Centre/PVL). J'en viens à ma conclusion. Comme pour la transition énergétique, faisons fi des clivages partisans et acceptons la transmission de cette proposition pour revenir à un horaire normal et proportionné.

Krienbühl David (PLR). Depuis mi-octobre 2022, Pérolles Centre, c'est moins 1'200 véhicules par semaine. Pérolles Centre, c'est moins 800 clients le samedi. Ce ne sont ici que deux exemples, mais ils sont très concrets et aussi très parlants. Mmes et MM., la coupe est pleine. Vous allez trop loin. Vous êtes en train de saboter l'attractivité économique de Fribourg. L'accessibilité de l'hypercentre n'est pas garantie et deviendra un véritable enfer dès mars 2023 en raison du chantier au carrefour de Richemond. Combien de fois ai-je aussi entendu ces dernières semaines "je ne viens plus en ville, je vais en périphérie, que cela soit pour les achats ou pour se faire un bon resto".

Je le répète, vous êtes en train de saboter l'attractivité économique de Fribourg. J'ai presque envie de dire que vous n'en faites pas ou plus une de droite.

Concernant l'extension des horaires de paiement du stationnement entré en vigueur le 3 janvier dernier, nous regrettons cette manière de faire sans discussion, sans concession, mais surtout sans pesée des intérêts de la part de la Commune. Après de longues semaines où certains commerces restaurants, ont déjà perdu des chiffres d'affaires conséquents en raison notamment des trop nombreux chantiers simultanés ou par la suppression des places de stationnement, il s'agit là d'un énième coup de canif dans les conditions-cadres liées au stationnement. Une fois de plus vous êtes en train de saboter l'attractivité économique de Fribourg.

Depuis 2017, on a supprimé peu ou prou 250 places de stationnement en surface sur le territoire communal. Et là, on essaye de se refaire car on remarque que tout à coup les revenus liés au stationnement ne sont plus à la hauteur de ce qu'ils devraient être. C'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité. Les effets néfastes de la politique de mobilité et de stationnement commencent malheureusement à se payer cash. Les fameux cercles vertueux auxquels fait souvent allusion le directeur de la Mobilité, c'est peu ou prou CHF 1 million de moins dans les comptes communaux. Sachez que toute hausse d'impôts et/ou de taxes déguisée soit-elle ou

pas, qui n'est aujourd'hui pas du tout justifiée, sera combattue par tous les moyens possibles si elle devait être à l'ordre du jour.

La qualité de vie, c'est aussi d'avoir à proximité des PME, des restaurants, des indépendants, qui font vivre notre ville au quotidien. Que ferez-vous lorsque le commerce indépendant de détail, les restaurants, les artisans, les fiduciaires, les médecins, auront déserté le périmètre communal? Vous prendrez votre véhicule pour aller en périphérie.

Le président. M. D. Krienbühl, il faudrait terminer.

Krienbühl David (PLR). Ce que j'ai envie encore de vous dire, c'est que le comité de GastroFribourg section ville aurait souhaité pouvoir être présent ce soir à votre arrivée au Conseil général pour vous signifier leurs inquiétudes en lien avec l'extension du stationnement payant. Cependant, en raison de la date particulière qui est celle de ce soir, vous imaginez aisément que c'était mission impossible d'être présent à 19.15 heures pour eux devant l'Hôtel cantonal. Dans ce sens, nous vous remercions d'avance de soutenir cette proposition n° 11 qui vous est soumise ce soir.

Rugo Claudio (PA). C'est faux ce qu'a dit la droite. Le Conseil communal travaille beaucoup pour l'attractivité. Ils font beaucoup de choses. Je dois les remercier. Ils font en fait l'attractivité d'Avry, Düdingen, Marly et Granges-Paccot. C'est eux qui doivent leur dire merci. Ils doivent dire merci, envoyez-nous ceux qui ne peuvent pas parker. D'ailleurs, où est-ce que le Conseil communal a fait un parking? A Granges-Paccot. Le premier parking que l'on a réussi à faire. Malheureusement, cela ne s'est pas bien soldé.

Je vais rebondir sur la question de Mme M. Mendez et des votes des permis C vu que vous avez cité l'initiative que j'avais déposée. Eh bien, il y avait 30% à 40% de personnes qui ne comprenaient pas tout ce que je leur proposais mais qui signaient. Quand je tombais dans une famille portugaise, j'arrivais à leur expliquer avec mon portugais rudimentaire et puis le père appelait toute la famille, j'avais alors cinq signatures. Cela me faisait donc 30% à 40% des 3'000 signatures que j'ai récoltées. Par contre, quand il y a eu le vote, il n'y a eu que 10%. Alors vous dites que vous n'avez pas fait d'étude, moi j'ai fait l'étude. Il y a eu 10% de permis C qui ont voté. L'information n'est donc pas passée juste en portugais ou dans les foyers de langue étrangère. Et justement, c'est là qu'entre 30% et 10%, ce n'est pas possible et j'ai soupçonné la fraude. J'ai téléphoné à la Préfecture pour qu'ils fassent une enquête. Ils m'ont dit: vous devez encore déposer une plainte. J'ai répondu que j'en ai déposé assez, vous avez l'information, vous n'avez qu'à faire votre travail.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s s'est penché avec attention sur la proposition n° 11 et s'opposera à sa transmission pour les mêmes motifs que ceux évoqués par le Conseil communal, plus ou moins.

En effet, d'une part, notre groupe ne peut souscrire à l'idéologie qu'il y a derrière cette proposition, à savoir qu'il faudrait une plus importante mise à disposition gratuite du domaine public pour l'entreposage de véhicules privés, et cela sans aucune valeur ajoutée pour la collectivité. De notre point de vue, il y a bien mieux à faire sur le domaine public qui appartient à tou·te·s et qui doit leur profiter autant que possible. Si son usage en devient accru, comme dans

le cadre d'une place de parc occupée, il doit logiquement y avoir une compensation en faveur de la collectivité, la perception d'une taxe, surtout aux heures où les différents usages du domaine public sont en concurrence, par exemple entre 08.00 heures et 19.30 heures.

Ensuite, les proposant soutiennent qu'il y aurait une lacune à combler s'agissant de l'attribution dans la compétence décidée des horaires de perception de la taxe de stationnement. Il s'agit d'un argument fallacieux et doublement faux. Premièrement, l'article 13 alinéa 1 du règlement sur le stationnement prévoit que le Conseil communal est chargé de son application. On ne peut pas être plus clair. Secondement, selon l'article 60 alinéa 2 de la loi sur les communes, disposition que le Conseil général n'aime pas trop généralement, le Conseil communal est compétent pour toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe. Il n'y a donc pas de lacune s'agissant de la compétence de fixer lesdits horaires.

Dans le fond, ce qui se passe ici réellement, c'est que mécontent d'une décision du Conseil communal, les auteurs de la proposition souhaiteraient que nous retirions cette compétence exécutive pour l'attribuer au Conseil général. Je ne sais pas si vraiment la décision qui en sortirait serait différente. Cela étant, le mécontentement de quelques-uns ne nous semble pas un motif raisonnable, judicieux, pour intervenir dans la répartition des compétences entre les différents organes de la Ville.

Au vu de ce qui précède, le groupe ne soutiendra pas la transmission de cette proposition.

Collaud Gérald (CG-PCS). En préambule, et sans contester la recevabilité de cette proposition, le groupe CG-PCS se demande tout de même si la compétence dans ce domaine peut appartenir au Conseil général. En effet, la compétence de base appartient au Canton. Et c'est parce que le Canton a donné une délégation de compétence à la Commune, qu'il lui est possible de modifier les horaires. Dans les cas où il n'y aurait pas de délégations, le choix est de la compétence des ingénieurs et donc de l'Exécutif cantonal. Ce n'est donc pas une prérogative du législatif, en l'occurrence du Grand Conseil. Introduire cet alinéa à l'article 3 pourrait donc probablement être attaqué juridiquement par la Commune.

Ceci étant dit et indépendamment de la recevabilité, je crois qu'il faut que les groupes Le Centre/PVL, l'UDC et les Radicaux se rendent compte que nous avons changé d'époque. Si effectivement le siècle dernier a vu la volonté d'offrir à tout le monde une mobilité sans limite avec en particulier les véhicules individuels, cette époque est définitivement révolue.

Sans vouloir entrer dans un débat concernant le bilan écologique désastreux des voitures, il faut être conscient que privatiser 15 m² de surface dans notre ville, oui, c'est la surface moyenne d'une surface d'une place de parc pour voiture, ces 15 m² ont un prix. D'autant plus que dans une ville comme Fribourg, ces surfaces manquent cruellement quand il s'agit de créer des espaces de vie. Augmenter les heures durant lesquelles le parking est payant, n'est donc qu'un juste retour des choses.

Le groupe CG-PCS refusera donc cette proposition.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste s'opposera bien évidemment à la proposition n° 11 qui s'apparente à une volonté de contourner l'extension des horaires de perception de la taxe de stationnement sur le domaine public voulu par le Conseil communal, compétent pour l'application du règlement en question selon son article 13.

Le groupe socialiste a déposé de nombreux postulats visant à libérer la ville des places de stationnement en surface, ceci pour pouvoir rendre la place ainsi gagnée à des usages publics générant davantage de plus-value économique, sociale et environnementale.

L'extension du stationnement payant est un des outils à disposition du Conseil communal dans ce but et ce dernier est tout à fait légitime à en faire usage.

Les auteurs du postulat qualifient la décision du Conseil communal de dogmatique. Je vous renvoie au rapport de revitalisation des centres-villes et de localités de l'Association des communes suisses et de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) qui n'est pas précisément une organisation de gauche, qui montre, en donnant la parole précisément à de nombreux commerçants et restaurateurs, comment leurs affaires ont bénéficié de centres-villes désencombrés. C'est le manque d'information des auteurs de la proposition qui peine précisément à masquer leur dogmatisme et qui, in fine, ne défend pas les intérêts de celles et ceux qu'ils prétendent défendre, à part peut-être de la minorité qui se fait le plus entendre.

Savez-vous combien il y a de places de stationnement en ville de Fribourg? Il y en a entre 34'000 et 35'000. Avec un taux de motorisation moyen de 394 voitures pour 1'000 habitants en 2022, en baisse, référence à l'annuaire statistique du canton, il reste environ entre 15'000 et 20'000 places de stationnement disponibles pour les visiteurs de la ville. Bien entendu, ce sont des chiffres globaux, indifférenciés, et qui mériteraient une analyse plus fine. Mais tout de même, de là à dire que le Conseil communal ne tient pas compte de tous les intérêts en présence, c'est à se demander qui fait preuve de cynisme dans cette histoire. L'offre de stationnement est suffisante en ville de Fribourg.

Les auteurs avancent encore que cette décision est, je cite "la goutte d'eau qui fait déborder le vase pour beaucoup d'habitants".

Le président. M. M. Vonlanthen, il faudrait gentiment terminer.

Vonlanthen Marc (PS). Dogmatisme et deux ou trois lettres de lecteurs mis à part, on se demande sur quoi sont basées ces déclarations puisque, comme les auteurs de la proposition le relèvent eux-mêmes, il n'y a pas eu de consultation à ce sujet.

Au final, et après lecture la plus honnête possible de cette proposition, force est de constater qu'elle se réduit au mieux à un ramassis précisément clivant de reproches à l'intention de la politique de mobilité du Conseil communal. Ce qui n'est pas précisément la raison d'être d'un instrument parlementaire. Vous l'avez compris, les arguments avancés par les auteurs ne convainquent ni sur le fond, ni sur la forme.

Aebischer David (PLR). J'aimerais juste essayer de relever un petit peu le niveau du débat en ce qui concerne la mobilité et les questions de parking. J'ai pas mal de membres de ma famille, des amis, des connaissances qui habitent en dehors de cette ville et je vais être très direct avec un exemple. Je m'excuse, mais ce sont un petit peu mes origines campagnardes, si je peux résumer ce que ces personnes pensent de cette politique, c'est en gros qu'il faudrait fermer les axes d'accès à cette ville, couper les ponts, construire un mur autour et nous lancer des cacahuètes.

Rugo Claudio (PA). Je veux juste corriger un élément. M. M. Vonlanthen a parlé de ville-centre, mais je m'excuse la Basse-Ville, ce n'est pas le centre; le Jura, ce n'est pas le centre; Beaumont, ce n'est pas le centre; le Schoenberg, ce n'est pas le centre de la ville. Le centre, c'est la Gare, Manor, etc. jusqu'à la rue de Lausanne. Faire payer CHF 2.- à Beaumont, vider Beaumont et après dire qu'il n'y a plus d'utilité sur ces parcs alors qu'elles étaient tout le temps utilisées ... Il y a des initiatives privées qui prennent le relai. C'était ce que je voulais dire.

Je voulais corriger M. O. Collaud. Vous m'étonnez. Vous avez planché sur l'initiative et vous n'avez pas une bonne mémoire pour les articles, c'est possible. Il vous faut peut-être vos bouquins parce que le Conseil communal est responsable de tout ce qui concerne le PAL. C'est une exception qui va être corrigée prochainement grâce à une initiative du syndic de Villars-sur-Glâne, M. B. Marmier. Et justement, pour tout ce qui a un rapport avec le prix, le Conseil général est compétent. Vous avez dit l'inverse. Et justement d'étendre l'horaire, c'est étendre le prix. Par contre, choisir s'ils mettent une place ou pas, c'est le Conseil communal, nous on ne peut rien faire. Par contre, le prix, c'est le Conseil général.

On soutiendra cette initiative. Et je vous remercie d'avoir annoncé la prochaine initiative qui est justement d'offrir la première heure sur tout. Je suis ravi que le Centre me rejoigne. Vous avez mis six mois à me répondre mais c'est la prochaine initiative que je déposerai.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). On a évoqué la perte d'attractivité des commerces au centre-ville, la fermeture des commerces de la rue de Lausanne, on ne parle pas des commerces de la Basse-Ville, qui sont aujourd'hui inexistantes. Ces disparitions, je les vois depuis 40 ans. Ce ne sont pas ni les règlements du stationnement, ni la politique du Conseil communal qui les ont fait crever, non, c'est la politique de développement du Canton qui a permis la construction de centres commerciaux pléthoriques aux abords des grandes villes en détruisant le petit commerce qu'il y avait dans ces villes. Vous pouvez aller à Bulle, à Morat, Morat pris en sandwich entre nos deux grands distributeurs tentaculaires auxquels s'ajoutent ces distributeurs allemands, vous avez de quoi couler les petits commerces. C'est ça le problème. Ce ne sont pas les questions du stationnement. Il faut vous réveiller, voir les réalités en face. Un centre comme Avry quand il a été construit - en France, cela aurait été une infrastructure pour un bassin de population de 380'000 habitants, c'était le directeur de Carrefour de l'époque qui l'a dit - drainait un bassin de population de 150'000 habitants. C'était déjà une infrastructure trop grande et on en a rajouté, rajouté, rajouté, avec des parkings gratuits. Voilà ce qui tue le commerce au centre-ville. Le canton de Neuchâtel a été un peu plus raisonnable. C'est même sa droite qui a obligé les parkings des surfaces des centres-commerciaux à l'extérieur des villes d'être payants. Il y a peut-être une égalité de traitement, là. Mais c'est notre politique d'aménagement qui fait crever les villes, pas seulement Fribourg. Il faut vous réveiller. Ce n'est pas quelques places de stationnement en plus ou en moins qui vont y changer quoi que ce soit, ce n'est pas des prix

meilleur marché. A Berne, le parking est cher, cela fonctionne. Les bistrotts qui nous proposent quelque chose de bon dans l'assiette et dans les verres, il faut réserver. Ce n'est pas là le problème. Arrêtez de vous tromper de combat.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Il y en a un petit peu marre que M. C. Rugo s'adresse continuellement, sans cesse, directement aux conseiller·ère·s généraux·ales, je vous prierai de lui rappeler le règlement de ce Conseil.

Le président. C'est vrai, merci pour cette remarque.

Papaux David (UDC). Je n'ai pas l'habitude de prendre longuement la parole, je vous rassure, je ne serai pas long. Simplement, j'ai tellement entendu d'âneries que je me sens obligé de réagir.

Mon père a la boucherie Papaux, comme vous le savez peut-être, dont je suis membre du Conseil d'administration. Voilà mes liens d'intérêts. Il a une boucherie à Beaumont Centre et une autre à Pérolles Centre. Quand l'accès a été rendu difficile par les travaux, qui ont certainement été super mal gérés, en tout cas selon mon point de vue, mes félicitations, on a vu une baisse du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires s'est écroulé. Pourquoi il s'est écroulé? Parce que le centre n'était pas accessible. Si on ne peut pas se parquer ou si on ne peut pas accéder, c'est le même problème, il n'est pas accessible pour les consommateurs. Alors c'est faux, c'est faux de dire que les places de parc n'ont aucun impact et c'est faux de dire que cela ne jouera pas de rôle sur le chiffre d'affaires et que depuis 40 ans ça baisse mais ce n'est pas dû à la politique de mobilité. La politique de mobilité a un énorme impact sur les commerces. Là, en comparant entre Pérolles Centre et Beaumont Centre, c'est bizarre, mais à Beaumont Centre cela se passe super bien et Pérolles Centre, cela ne va pas du tout.

Je soutiendrai mon collègue Simon Murith.

Page Maurice (CG-PCS). Je ne voulais pas prendre la parole mais il se trouve que je suis un utilisateur assez régulier de Pérolles Centre où je me rends en voiture, je l'avoue honnêtement, peut-être que je ne le devrais pas. Je me rends en voiture à Pérolles Centre. J'y vais le samedi matin et vois à l'entrée 98 places libres, 112 places libres, 65 places libres. Où est donc le problème pour Pérolles Centre? Pérolles Centre a son propre parking qui n'est jamais très plein et qui est exactement en-dessous des magasins. Là, je ne vois donc pas vraiment le problème. En tout cas, moi, cela ne m'a jamais posé de problème. A Pérolles Centre, je paye certes en général CHF 1.- ou CHF 2.- pour le parking, ce n'est pas beaucoup, mais j'y reste 1.00 heures ou 1.30 heures. Vraiment, prétendre qu'il n'y a pas de places, j'ai de la peine à l'entendre. Je descends en bus le boulevard de Pérolles à 14.00 heures, puis je reviens à 16.00 heures, je vois une, deux, trois, quatre, cinq, six, huit places en surface le long de Pérolles. Il faut arrêter aussi avec ces fantasmes. Alors ce n'est pas parce qu'un type de Farvagny ou de Ferpicloz écrit qu'il ne peut pas venir le matin, s'arrêter devant le Domino pour boire son café, qu'il faut changer la politique de la circulation en ville, c'est un peu ridicule quand même.

Le président. Il y a encore M. D. Papaux et M. S. Murith qui demandent la parole, mais je vous rends attentifs que l'on ne fait pas un jeu de ping-pong ici. On prend position, on prend une autre position et après on termine les débats. Je vous demande donc de rester vraiment très brefs.

Papaux David (UDC). Je serai très bref, je vous remercie M. le Président. La dernière prise de parole me fait penser au proverbe "quand le sage montre la lune ...", et vous connaissez la suite. Je voulais simplement vous dire que j'ai parlé du problème d'accessibilité, qui est une analogie avec le problème pour pouvoir se parquer. Je ne dis pas qu'il n'y a pas assez de places à Péroles Centre, je dis que quand on n'arrive pas à accéder pour pouvoir sortir de sa voiture, et accéder cela veut aussi dire se rendre jusqu'au parking pour ceux qui n'auraient pas compris.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je vais être très bref, mais il est nécessaire de juste recentrer ce sur quoi on vote compte tenu du nombre d'interventions. On ne vote pas sur une augmentation du nombre de places ou une diminution de l'horaire. En fait, on veut prétexter le rejet de cette proposition par rapport à l'espace public, mais les places de stationnement, on a compris que la politique de mobilité de la ville, c'était de les supprimer. Ce n'est pas là la question. En étendant les horaires, vous ne changez rien à l'espace public, il y a quand même des places dessus sauf qu'il n'y a pas de voitures parce que comme le dit M. G. Bourgarel, les voitures vont dans les centres commerciaux périphériques et c'est ça la réalité.

Voilà, on vote simplement sur l'extension des horaires et pour redonner la compétence au Conseil général sur ce point, et pour revenir à ce qui était en vigueur jusqu'en 2023.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vous rassure, je ne m'immiscerai pas dans vos débats. Chacun a le droit à la rhétorique qu'il souhaite avoir et il en a d'ailleurs la responsabilité. Néanmoins, M. S. Murith, vous avez dit quelque chose au début qui était faux et je me dois de le corriger. J'ai parlé de transit et de pendulaires. Quand je lutte contre le trafic de transit et contre les pendulaires, j'ai l'impression de bien faire mon travail. La stratégie du plan d'aménagement local du Conseil communal, qui date de la législature précédente, est claire. Il est absolument faux de penser que nous considérons les visiteurs-clients, comme étant des catégories d'utilisateurs de la route auxquelles on s'opposerait. Dans le PAL, il y a une volonté du Conseil communal de faire en sorte que les visiteurs-clients puissent accéder et venir notamment faire des achats auprès des commerces de notre ville. Je le répète, je fais bien mon travail et le Conseil communal fait bien le sien en luttant contre le transit des voitures, qui passent et qui traversent notre territoire communal sans s'y arrêter. Cela produit des bouchons. Il lutte également contre les pendulaires, qui viennent tous les jours travailler en ville alors qu'ils pourraient peut-être revoir leur mode de locomotion.

Le Conseil général refuse, par 42 voix contre 25 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 11 de MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR) et José Uldry (UDC).

Cette proposition est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 25 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

2021-2026 – Procès-verbal n° 14a de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 février 2023

Ont voté contre la transmission: 42 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 2 Fonjallaz Jérémie (PS), Jordan Samuel (PS)

Motion d'ordre

Allenspach Christoph (PS). Je dépose à nouveau une motion d'ordre afin de terminer ici la séance. Je propose au Président de réunir le Bureau, afin de discuter du maintien ou non de la séance de demain.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Nous avons déjà voté avant pour renvoyer nos débats à demain. La seule autre option serait de renvoyer le reste de la discussion à la prochaine session, si j'ai bien compris. Est-ce que ce soir nous allons voter jusqu'à ce que nous disions oui?

Jordan Marine (PS). Certain·e·s membres ont un bus à prendre. Il faut donc réfléchir de manière concrète et rapide.

Le président. Je vous rends attentifs au fait que si les débats sont ajournés à la prochaine session du Conseil général, nous devons ouvrir les "Divers" maintenant. J'interprète la motion d'ordre de M. C. Allenspach dans le sens que nous arrêtons maintenant la séance et que nous nous revoyons demain soir à 19.30 heures.

Allenspach Christoph (PS). C'est bien le sens de ma motion d'ordre.

Rugo Claudio (PA). Je propose une contre-motion, celle de passer aux "Divers" et d'ajourner les débats au mois d'avril 2023.

Le président. Nous allons premièrement voter sur la motion d'ordre de M. C. Allenspach. Si elle n'est pas acceptée, nous voterons dans un deuxième temps sur la motion d'ordre de M. C. Rugo.

Vote sur la motion d'ordre de M. C. Allenspach

Le Conseil général accepte, par 41 voix contre 20 et 6 abstentions, la motion d'ordre demandant de reprendre les débats le lendemain.

Ont voté Oui: 41 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

2021-2026 – Procès-verbal n° 14a de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 février 2023

Ont voté Non: 20 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert·e·s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 6 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Noll Bettina (Vert·e·s), Tissot Lionel (Vert·e·s)

Le président. On se retrouve demain soir à 19.30 heures dans cette salle. Une petite surprise vous attend dehors. Je vous souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée. Il est 23.27 heures.

Fribourg, le 6 mars 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario PARPAN



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.